



REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR : CARTOGRAPHIE DES ACTEURS, PROGRAMMES & PARTENAIRES POTENTIELS

COTE D'IVOIRE

ALTAI CONSULTING POUR LE FFU – 2022



Financé par
l'Union européenne



© 2022 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

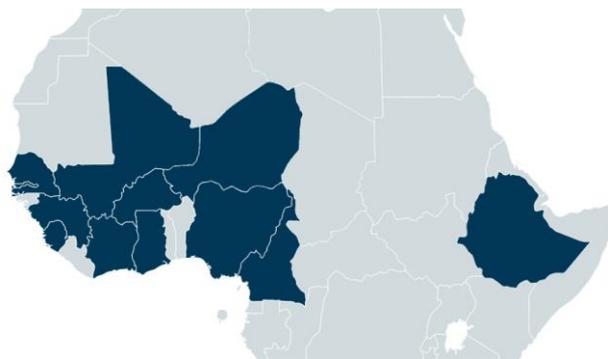
2022

AUTEURS

Rédaction : Maxime GIRAUDET, Responsable pour la Côte d'Ivoire – Altai Consulting

Assurance qualité : Mathilde CHIFFERT, Directrice de projet ; Estelle BRIOT, Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel – Altai Consulting

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre d'une étude régionale portant sur 12 pays : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Gambie. Chacun des pays de l'étude a fait l'objet d'un rapport, élaboré sur la base d'une collecte de donnée documentaire et d'entretiens conduits sur le terrain.



Les rapports pays sont accompagnés d'un rapport de synthèse régional, identifiant les principales tendances, bonnes pratiques, et recommandations à l'échelle régionale.

ALTAI CONSULTING

Altai Consulting fournit des services de recherche et de suivi et évaluation aux institutions publiques et aux organisations internationales dans les pays en développement. Nos équipes opèrent dans plus de 50 pays en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Depuis sa création, Altai Consulting s'est concentré sur la recherche et l'évaluation de programmes liés à la migration, la gouvernance et le développement durable.

www.altaiconsulting.com

CONTACT

Mathilde CHIFFERT (Directrice de projet) : mchiffert@altaiconsulting.com

Estelle BRIOT (Directrice Afrique de l'Ouest et Sahel) : ebriot@altaiconsulting.com

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe et qui ont contribué à l'organisation de la mission-pays et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIERES

Abréviations	4
Résumé exécutif	6
1. Objectifs et méthodologie	8
1.1. Objectifs du projet et de ce rapport	8
1.2. Méthodologie de la mission	8
2. Contexte migratoire et caractéristiques des retours et de la réintégration	9
2.1. Dynamique des retours et de la réintégration en Côte d'Ivoire	9
2.2. Principaux résultats de la programmation du FFU en matière de création d'emplois et de soutien à la réintégration	10
3. Gouvernance du marché de l'emploi et de la réintégration des migrants de retour	12
3.1. Cadres normatifs et politiques sectorielles	12
3.2. Cadre opérationnel : acteurs gouvernementaux et mécanismes de coordination	13
3.3. État des lieux des mécanismes d'intermédiation avec le marché du travail	15
3.3.1. Le rôle du secteur public dans l'orientation professionnelle	16
3.3.2. Le renforcement du CGC au centre de l'accompagnement des migrants de retour	16
4. Analyse et cartographie des acteurs clés du marché du travail et de la réintégration	19
4.1. Formation professionnelle	19
4.1.1. État des lieux	19
4.1.2. Partenaires disponibles à court terme	20
4.1.3. Partenaires en vue du renforcement du secteur de la formation professionnelle et l'insertion professionnelle	24
4.2. Secteur privé et salariat	27
4.2.1. État des lieux du secteur privé et du salariat en Côte d'Ivoire	27
4.2.2. Partenariats possibles	28
4.3. Entrepreneuriat, auto-emploi et services financiers	30
4.3.1. État des lieux	30
4.3.2. Partenariats possibles à court terme	31
4.4. Société civile et migrants vulnérables	34
4.4.1. État des lieux	34
4.4.2. Partenariats possibles à court terme	35

ABREVIATIONS

2IAE	Institut International des Affaires en Entrepreneuriat
ADCI	Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire
AEJ	Agence Emploi Jeune
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGR	Activité génératrice de revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
BCP-E	Bureau de Coordination des Programmes Emploi
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CFAO	<i>Corporation for Africa and Overseas</i>
CGC	Comité de Gestion des Cas
CME	Centre des Métiers de l'Électricité
CMV	Communauté Missionnaire Villaregia
CNBP	Conseil National des Branches Professionnelles
CN-CPC	Conseil National des Comités Professionnels Consultatifs
CPP	Comité Paritaire de Pilotage en matière de formation professionnelle et technique
DGD	Direction Générale de la Diaspora
DGIE	Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
E2C	École de la Deuxième Chance
ESUG	École Supérieure Gadji
ETI	Expert Technique International
FDFP	Fonds de Développement de Formation Professionnelle
FFUE	Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IC	Initiative Conjointe
IECD	Institut Européen de Coopération et de Développement
IFSM	Institut de Formation Sainte Marie
INP-HB	Institut National Polytechnique – Houphouët Boigny
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MCA	<i>Millenium Challenge Account</i>
MCC	<i>Millenium Challenge Corporation</i>
METFPA	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

MFPEs	Ministère de la Femme, de la protection de l'enfance et des solidarités
MIAIE	Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur
MPJIPSC	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisation de la Société Civile
PADES	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur
PEJEDEC	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences
PMO	Partenaire de Mise en Œuvre
PND	Politique Nationale de Développement
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RMCO	Route Méditerranéenne Centrale et Occidentale
SHA	<i>Sustainable Hospitality Alliance</i>
SIMT	Système d'Information du Marché du Travail
SITM	Société Ivoirienne des Technologies Modernes
SNEJ	Stratégie nationale de l'Emploi Jeune
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés

RESUME EXECUTIF

Sur la période allant de 2017 à 2021, la Côte d'Ivoire représentait le deuxième pays d'origine des migrants ouest-Africains entrant en Europe en situation irrégulière, et le quatrième en termes de retours volontaires assistés par l'OIM. Depuis le milieu des années 2000, l'émigration s'explique, dans la majorité des cas, par la recherche de meilleures opportunités économiques et d'un « mieux être ». A la recherche d'opportunités économiques, la plupart des migrants de retour se réinstallent à Abidjan.

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre normatif à jour concernant la gouvernance des politiques d'emploi mais rencontre des difficultés dans son opérationnalisation. La question de l'insertion économique des jeunes représente une priorité du gouvernement ivoirien, qui a fait du développement du capital humain et de la promotion de l'emploi le deuxième axe de son Plan National de Développement, et mis à jour les politiques sectorielles d'emploi et de formation professionnelle du pays. Malgré l'existence d'un cadre normatif abouti, la coordination entre les différents ministères fait parfois défaut, entraînant un cloisonnement de l'information, des chevauchements de mandats et, incidemment, des logiques de concurrence. Le rythme de la réforme et du renforcement des capacités, en cours, de l'Agence Emploi Jeune (AEJ), principal acteur public pour l'insertion des jeunes, représente selon les PTF un goulot d'étranglement important pour une insertion plus efficace des jeunes par les services de l'État.

Les structures gouvernementales mises en place pour favoriser la réintégration des migrants de retour ont bénéficié d'un appui important dans le cadre de l'Initiative Conjointe UE-OIM. Ces structures pourraient être pérennisées et gagner en autonomie. Alors qu'un projet de Plan national de retour et de réintégration a été élaboré dès 2017, celui-ci n'a pas encore été adopté en raison de blocages liés à sa planification budgétaire. Son adoption est cependant centrale afin d'ancrer politiquement les actions entreprises dans le cadre de l'IC UE-OIM, renforcer le mandat des acteurs gouvernementaux impliqués dans ces mécanismes, et pérenniser les partenariats mis en place par l'OIM.

La formation professionnelle est au cœur des besoins de réintégration des migrants de retour, mais le système public de formation souffre d'insuffisances structurelles, en partie compensées par les offres de formation privées. L'insertion économique des jeunes se heurte souvent à une inadéquation entre les attentes des employeurs et les compétences des demandeurs d'emploi. Cette situation s'explique notamment par l'inégalité, en termes de qualité, de l'offre de formation proposée par les centres de formations publics. Seuls les centres de formation et filières récemment appuyés par des PTF (en équipement, infrastructures, révision des *curricula*) sont en mesure de proposer des formations de qualité suffisante à une insertion professionnelle réussie. Les centres de formation privés complètent partiellement cette offre, en proposant des parcours adaptés aux attentes des employeurs, notamment grâce aux relations qu'ils entretiennent avec le secteur privé. Dans le cadre de l'IC UE-OIM, l'OIM a développé un important réseau parmi les centres de formation privés et publics performants, qu'il conviendrait d'actualiser et de pérenniser.

L'implication croissante du secteur privé dans la structuration de filières de formation professionnelle adaptées aux besoins des employeurs est au centre de l'agenda gouvernemental actuel et offre des perspectives prometteuses en faveur des migrants de retour. Depuis 2021, le gouvernement s'est engagé dans une nouvelle stratégie de développement du système de formation professionnelle, en renforçant les partenariats avec les acteurs du secteur privé. Ce rapprochement permet au gouvernement de proposer des filières répondant mieux aux besoins des employeurs, et de nouvelles modalités de formation (formations courtes, professionnalisantes et intégrées avec des stages rémunérés), généralement bien adaptées aux besoins des migrants de retour. Le cadre de concertation entre les représentants du secteur privé et le gouvernement a

cependant été mis en sommeil pendant plusieurs années et sa redynamisation actuelle, initiée par le METFPA début 2022, pourrait être soutenue.

Compte tenu du faible nombre d'emplois salariés dans les secteurs économiques les plus porteurs (BTP et agriculture, notamment), l'entrepreneuriat et l'auto-emploi constituent des modes de réintégration privilégiés, quoique structurellement limités par les difficultés d'accès aux produits financiers. La plupart des offres de formation proposées par les partenaires de l'OIM s'inscrivent dans cette logique et comprennent des modules sur l'entrepreneuriat. Il existe de nombreux projets internationaux visant à favoriser l'auto-emploi et l'entrepreneuriat, dans le secteur agricole notamment, et le renforcement de la coordination avec les PTF impliqués dans des programmes d'accès à l'emploi permettrait la diversification des possibilités d'insertion des migrants de retour en Côte d'Ivoire. Cependant, la rareté des mécanismes de financement bancaires adaptés aux migrants de retour (exigences élevées en termes de plans d'affaire, de documentation administrative, fort risque financier pour les bénéficiaires), limite la formalisation des activités économiques.

Les vulnérabilités particulières de certains migrants de retour représentent des obstacles à leur insertion et nécessitent une prise en charge spécifique. Compte tenu de ces vulnérabilités, le référencement des migrants de retour vers des programmes de création / d'accès à l'emploi est souvent insuffisant, et nécessite un accompagnement complémentaire (soutien psycho-social, accès à l'état civil, alphabétisation). L'OIM a développé de nombreux partenariats avec la société civile et des partenaires internationaux pour répondre à ces besoins, qu'il serait opportun de pérenniser au-delà de l'IC UE-OIM.

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. OBJECTIFS DU PROJET ET DE CE RAPPORT

- Capitaliser sur les leçons clés de la programmation relative aux retours et à la réintégration, acquises à travers les appuis fournis par Altai Consulting dans le cadre des exercices MLS et TPML déployés depuis 2018 ;
- Identifier, dans chaque pays cible, les acteurs et programmes clés dans les secteurs de la formation professionnelle et de la création d'emplois et évaluer leur position, capacités et intérêt à nouer des partenariats avec l'UE dans le cadre des futures initiatives de réintégration ;
- Identifier les opportunités les plus prometteuses de partenariats et de référencement pour les futurs programmes de réintégration financés par l'UE ;
- Identifier les acteurs locaux (publics, privés et au sein de la société civile) qui pourraient être intégrés dans la future programmation afin de construire des systèmes de réintégration durables sur le moyen et long terme.

1.2. METHODOLOGIE DE LA MISSION

La mission conduite par Altai Consulting en Côte d'Ivoire s'est déroulée du 21 mars au 8 avril 2022 et a permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des sources suivantes :

- **34 entretiens avec des institutions clefs** ;
- **73 documents** relatifs à la réintégration des migrants de retour, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire ;
- **Visites et observations directes sur le terrain** : 26 centres de formation professionnelle (privés comme publics) rencontrés directement.

Sur la base de cette collecte de données, la sélection des partenaires potentiels en mesure de participer à la réintégration des migrants de retour dans le cadre des prochaines phases de programmation de l'Union européenne a été opérée sur la base d'un ensemble de critères incluant :

- La qualité de l'accompagnement proposé mesurée par le taux d'insertion sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de ces institutions ;
- L'adéquation des critères de sélection des bénéficiaires avec le profil des migrants de retour ;
- L'expérience de ces institutions dans l'accompagnement de publics vulnérables ;
- La disponibilité à court ou moyen terme de ces institutions à intégrer des migrants de retour dans leur programmation.

Ces structures sont présentées en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de « fiches partenaires ».

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs clés intervenant dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat, du soutien à l'essor du secteur privé ou à l'accompagnement de publics vulnérables pourraient également constituer des partenaires pertinents pour l'Union européenne. La coordination avec ceux-ci permettrait, à moyen terme, de contribuer à l'accroissement d'opportunités sur le marché de l'emploi en faveur des migrants de retour, ainsi qu'à la prévention de la migration irrégulière. Ces acteurs sont présentés en section 4 et en annexe de ce rapport sous la forme de « fiches acteurs ».

2. CONTEXTE MIGRATOIRE ET CARACTERISTIQUES DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION

2.1. DYNAMIQUE DES RETOURS ET DE LA REINTEGRATION EN COTE D'IVOIRE

Sur la période allant de 2017 à 2021, la Côte d'Ivoire représentait le deuxième pays d'origine des migrants ouest-Africains entrant en Europe en situation irrégulièreⁱ, et le quatrième en termes de retours volontaires assistés par l'OIM.ⁱⁱ Entre janvier 2017 et juin 2021, l'OIM a accompagné le retour volontaire de 9 464 migrants vers la Côte d'Ivoireⁱ principalement pris en charge au Niger, en Libye, au Maroc et en Tunisieⁱⁱⁱ. En 2020, l'UNDESA estimait qu'1,1 million d'Ivoiriens vivaient en dehors de leur pays d'origine^{iv}. En avril 2022, la diaspora ivoirienne en Libye comptait 2 210 individus, selon l'OIM.^v

L'émigration ivoirienne a changé de nature depuis le milieu des années 2000 et s'explique aujourd'hui, dans la majorité des cas, par la recherche de meilleures opportunités économiques. Si les crises politiques de 2006 et 2010 ont été à l'origine d'importants déplacements liés à l'instabilité et l'insécurité, la migration des jeunes Ivoiriens est aujourd'hui principalement liée à la recherche d'un « mieux être », notamment en raison de la forte prévalence d'emplois précaires qu'ils considèrent comme inadaptés à leurs aspirations. Le profilage conduit par l'OIM en 2021 souligne en effet que 84% des migrants ivoiriens avaient un emploi avant leur départ. Pour autant, 89% des personnes interrogées déclaraient être parties à la recherche d'un travail et de meilleures opportunités économiques en vue d'améliorer leurs conditions de vie^{vi}. Cette situation peut s'expliquer par les fortes disparités d'accès à l'emploi, la détérioration du système éducatif et de formation professionnelle, ainsi que la pression démographique poussant de nombreux jeunes à chercher des débouchés à l'étranger. En creux, l'arbitrage en faveur des départs fait écho à un contexte socio-culturel favorable à l'émigration et à « l'aventure »^{vii}.

Les migrants de retour ne choisissent pas systématiquement de retourner dans leur région d'origine. La capitale Abidjan constitue la principale zone de réinstallation des migrants de retour à la recherche d'opportunités économiques. Les régions d'Abidjan, Daloa, Man, Bouaké, Gagnoa et San Pedro représentent, en volume, les principales régions d'origine des migrants ivoiriens^{viii}. La plupart des migrants de retour résident, au moins temporairement, dans la région d'Abidjan, même si l'OIM note que près des deux tiers d'entre eux envisagent de rejoindre leur famille dans leur région d'origine^{ix}. Cependant, le besoin de rapidement trouver une activité économique, la pression de la dette contractée pendant le voyage, la honte de l'échec et du retour dans la famille ou la communauté sont autant de barrières qui peuvent s'opposer à ce projet de réintégration familiale. Le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire étant dominé par l'emploi informel, les conséquences potentielles de ces retours sur le bassin d'emploi à Abidjan sont difficiles à évaluer par les autorités ivoiriennes.

Depuis le pic d'émigration de ressortissants ivoiriens vers l'Europe en 2016², la question de l'émigration et de la réintégration des migrants de retour constitue une préoccupation grandissante des autorités ivoiriennes, notamment de la Direction Générale de la Diaspora (DGD)³. La politique migratoire ivoirienne est historiquement tournée vers la gestion de migrations vers la Côte d'Ivoire, dans le cadre de migrations principalement économiques et saisonnières. L'augmentation soudaine de l'arrivée d'Ivoiriens en Europe a fait prendre conscience aux autorités

¹ Y compris dans le cadre du FFU ; OIM, 2021, *Assistance to voluntary and humanitarian return 2017-2021*

² Augmentation de 265% des arrivées en Europe par rapport à 2015 selon OIM, 2021, *Etude FFUE - Trafic et Traite des migrants ivoiriens de retour*

³ Anciennement Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE)

nationales d'une tendance nouvelle à l'émigration, et les a conduits à développer une meilleure compréhension des raisons liées à ces départs, des conditions de voyages et routes empruntées, et à proposer un meilleur appui aux Ivoiriens souhaitant revenir en Côte d'Ivoire.

2.2. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PROGRAMMATION DU FFU EN MATIERE DE CREATION D'EMPLOIS ET DE SOUTIEN A LA REINTEGRATION

Le déploiement de l'IC UE-OIM en Côte d'Ivoire a permis à l'État ivoirien et à ses partenaires d'acquérir une expérience significative en matière de réintégration. À la date du 1^{er} janvier 2022, l'OIM avait accompagné le retour et appuyé la réintégration de 10 191 d'entre eux^x. Ces expériences ont permis d'enrichir les connaissances relatives à la situation des migrants de retour ainsi que d'acquérir, sur la base des évaluations et processus de capitalisation menés, une appréciation concrète des différents niveaux d'efficacité des approches programmatiques déployées. Les principaux acquis et leçons apprises de cette programmation sont les suivants :

- **L'IC UE-OIM a permis de poser les jalons d'une plateforme de réintégration au niveau national, à travers la création du Comité de Gestion des Cas (CGC).** Selon les entretiens conduits, l'émigration économique des jeunes est parfois perçue comme contradictoire avec la croissance économique affichée du pays. L'émigration et la question du retour représentent des phénomènes mal appréhendés par les autorités nationales. La mise en œuvre de l'IC UE-OIM a cependant permis de poser les bases d'un système de réintégration au niveau national grâce au renforcement de capacités de pilotage du CGC¹. Celui-ci a permis aux ministères impliqués de se pencher sur les enjeux migratoires et a joué un rôle central dans la constitution d'une plateforme d'acteurs privés, publics et humanitaires disposant d'une expérience dans la réintégration des migrants de retour.
- **La Côte d'Ivoire demeure néanmoins le pays dans lequel les migrants de retour interrogés par Altai Consulting en 2019-2020 se déclaraient les moins satisfaits de l'orientation professionnelle proposée par l'OIM.** En juillet 2020, près de 60% des bénéficiaires de l'IC UE-OIM qui avaient bénéficié d'une aide au démarrage d'une activité génératrice de revenus (AGR) avaient été orientés vers des projets collectifs ou communautaires^{xi}. La Côte d'Ivoire est le pays de l'IC UE-OIM qui s'est le plus fortement engagé en faveur de projets collectifs ou communautaires. Or, ce type de projets a rencontré un succès mitigé puisque la majorité des bénéficiaires déclaraient qu'une aide individuelle leur aurait davantage convenu². Plusieurs facteurs ont joué dans cette insatisfaction : d'une part, une majorité de migrants de retour ayant occupé un emploi avant de partir quittaient la Côte d'Ivoire dans une logique d'amélioration de leurs conditions de vie. Ils avaient donc des attentes élevées quant aux débouchés proposés à leur retour. D'autre part, une part importante de migrants de retour, issus de milieux urbains, ont une perception négative du statut social associé à certains parcours de réintégration proposés, notamment dans des secteurs tels que l'agriculture, bien que ceux-ci soient considérés comme des secteurs économiques générateurs d'emplois par le gouvernement et les PTF.
- **La diversification des options de réintégration – notamment à travers le développement de l'entrepreneuriat et de partenariats avec le secteur privé – constitue par conséquent un objectif à atteindre pour assurer la durabilité des projets de réintégration.** Les perspectives d'emplois stables dans l'économie formelle restent relativement limitées. Moins d'une personne sur dix accède à un emploi formel, faisant de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat les principaux débouchés pour les jeunes issus de formations professionnelles^{xii}. Cependant, l'implication croissante du secteur privé dans des modèles de formation en alternance ou en apprentissage ouvre

¹ Comité interministériel en charge de coordonner les acteurs publics sur la réintégration des migrants de retour.

² Seuls 44% des migrants appuyés dans le cadre de l'IC UE-OIM se déclarent satisfaits de l'orientation proposée

des perspectives nouvelles et pourrait, à terme, offrir des perspectives supplémentaires dans le secteur privé, plus adaptées aux aspirations de certains migrants de retour.

- **Une réintégration réussie et durable implique souvent un suivi individualisé pouvant comprendre un soutien à l'acquisition de « compétences de vie » ainsi qu'un accès à l'alphabétisation et à l'état civil.** Les modules de formation proposés par l'OIM ont parfois dû être adaptés pour correspondre aux besoins et contraintes des migrants de retour. En particulier, les formations de courte durée correspondent souvent aux besoins exprimés (intégration rapide dans la vie active, gain d'un revenu). Par ailleurs, les formations professionnelles se suffisent rarement à elles-mêmes et les migrants formés nécessitent parfois un soutien à l'alphabétisation, aux démarches liées à l'obtention de documents d'identité et, à l'issue des formations, un accompagnement à l'insertion professionnelle. Les stratégies de communication déployées se sont également avérées particulièrement importantes. Compte tenu des attentes diverses et élevées des bénéficiaires concernant l'assistance proposée par l'OIM, la mise en œuvre d'activités de sensibilisation par l'OIM et ses partenaires a permis de réduire efficacement les frustrations de certains migrants de retour dans la dernière année de l'IC UE-OIM^{xiii}.
- **Enfin, les migrants de retour présentent des profils souvent vulnérables, appelant des réponses programmatiques adaptées.** La grande majorité des migrants de retour sont des hommes, bien que la proportion de femmes parmi les migrants de retour ivoiriens soit la plus élevée de la sous-région¹. Près des deux tiers des bénéficiaires de l'OIM ont fait état d'abus, de violences, ou de situations d'exploitation au cours de leur voyage. L'OIM estime que 29% d'entre eux nécessitent à leur retour une assistance en lien avec ces traumatismes^{xiv}, lesquels appellent des réponses différenciées et adaptées selon les profils^{xv}. Une grande partie des bénéficiaires de l'IC UE-OIM interrogés par Altai Consulting ont souligné le besoin et l'effet positif du soutien psychosocial reçu^{xvi}. Par ailleurs, les dettes contractées par de nombreux migrants pour financer leurs projets migratoires représentent une vulnérabilité supplémentaire. Elles créent une pression économique pouvant mettre en péril la réintégration des bénéficiaires, notamment lorsque les familles sont créancières^{xvii}. L'OIM constate aussi que le suivi individualisé de certains des cas les plus vulnérables a été particulièrement efficace^{xviii}.

¹ Les femmes représentent 21% des migrants de retour bénéficiaires de l'initiative UE-OIM en Côte d'Ivoire ; généralement moins de 10% des migrants de retour bénéficiaires de l'initiative dans les autres pays de la région. Voir OIM, 2020, *Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2017-2020*

3. GOUVERNANCE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET DE LA REINTEGRATION DES MIGRANTS DE RETOUR

3.1. CADRES NORMATIFS ET POLITIQUES SECTORIELLES

L'insertion professionnelle des jeunes est l'une des priorités figurant à l'agenda politique du gouvernement, comme en témoigne l'important exercice de mise à jour des politiques sectorielles réalisé ces dernières années. L'absorption des quelques 400 000 nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année représente un important défi pour le gouvernement^{xix}. Les faiblesses du système éducatif et, souvent, le manque d'adéquation des formations avec les compétences attendues par les employeurs constituent des entraves à l'insertion professionnelle des jeunes. Pour répondre à ces problématiques, le gouvernement a développé plusieurs cadres normatifs visant à promouvoir l'emploi de manière générale, et l'emploi des jeunes en particulier.

- **Le Plan National de Développement (PND) pour la période allant de 2021 à 2025¹ fait de l'emploi l'une de ses six priorités stratégiques.** Le deuxième pilier du PND se concentre sur le « développement du capital humain et la promotion de l'emploi », et se fixe pour objectifs spécifiques de réconcilier les compétences des jeunes avec les attentes du secteur privé ainsi que d'augmenter les capacités et la qualité de la formation tout en soutenant l'auto-emploi et l'entrepreneuriat. Ces dispositions étaient déjà contenues dans le PND précédent, qui soulignait également l'importance de la fourniture de services d'aide à l'emploi ainsi que l'accès à une formation de qualité sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales. Le Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées contribue également à la réalisation des objectifs du PND, notamment dans le secteur d'emploi, lequel constitue l'un de ses cinq axes d'intervention.
- **Bien que la nouvelle Stratégie nationale de l'insertion professionnelle et de l'emploi jeune (SNIEJ) 2021-2025 n'ait pas encore été adoptée, elle constitue depuis 2016 le document de référence guidant le travail des agences publiques et des PTF sur l'emploi jeune.** Les SNIEJ successives², fondées sur les PND, ainsi que la Politique nationale de la jeunesse (PNJ), ont pour ambition de favoriser les emplois durables et décents pour les jeunes en général et pour les plus vulnérables en particulier. La nouvelle SNIEJ (2021-2025) n'a cependant pas encore été adoptée. Les PTF, et la Banque Mondiale en particulier, mènent un plaidoyer visant à soutenir son adoption. La Politique nationale de l'emploi (PNE)³ prévoit également, dans deux de ses cinq axes stratégiques, de renforcer l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi décent des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.
- **Le Plan stratégique de réforme de l'éducation et de la formation technique et vocationnelle⁴ s'inscrit dans le même objectif.** Le plan a pour ambition de promouvoir un renforcement de la qualité et un accès accru à la formation professionnelle, tout en approfondissant les partenariats avec le secteur privé pour renforcer l'adéquation entre formation et emploi. Dans cette même perspective, l'Assemblée nationale a adopté en mai 2022 une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement et la formation technique et professionnelle.

¹ Adopté le 17 septembre 2021.

² Une première SNIEJ couvrait la période 2016-2020. La nouvelle SNIEJ couvrant la période 2021-2025.

³ Adoptée en novembre 2016. Le projet de Politique nationale de l'emploi couvrait la période 2016-2020. Il n'existe pas à l'heure actuelle de nouveau projet de PNE.

⁴ Période 2016-2025

La question de la réintégration des migrants de retour est cependant absente de ces différents cadres normatifs et aucun texte spécifiquement dédié n'a encore été adopté. La Côte d'Ivoire ne dispose pas de Politique migratoire au niveau national et le projet de Plan d'assistance au retour volontaire et à la réintégration, formulé en novembre 2017 par la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIE) avec l'appui de l'OIM, n'a pas encore été adopté.

- **L'adoption du projet de Plan d'assistance au retour volontaire et à la réintégration permettrait de pérenniser la plateforme de réintégration mise en place dans le cadre de l'IC UE-OIM.** Les Procédures Opérationnelles Standard (POS) développées par l'OIM, sur lesquelles s'appuient ce projet de plan, constituent la base de la plateforme de coordination et de référencement conçue avec les autorités nationales. Le projet de plan pose le cadre de la coordination entre tous les acteurs impliqués dans la réintégration et institue le CGC comme l'organe en charge de son pilotage et du suivi-évaluation de ses actions. Il définit également le rôle des différents ministères, acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux¹ ainsi que le dispositif d'accueil et l'organisation de l'aide à la réintégration². Son adoption permettrait l'ancrage institutionnel et la pérennisation de la plateforme existante.
- **Bien que l'adoption et la mise en œuvre d'un tel plan au-delà de l'IC UE-OIM soient considérées comme essentielles par certaines directions techniques, notamment celles impliquées dans le CGC, le processus se heurte à des barrières politiques et budgétaires.** Si un atelier réunissant les ministères impliqués a été organisé en octobre 2021 dans le but de définir la budgétisation nécessaire à l'opérationnalisation du plan, aucune répartition budgétaire claire n'y a pourtant été actée. Cette situation complique l'appropriation par le gouvernement et la pérennisation de la plateforme de réintégration *ad hoc* développée dans le cadre de l'IC UE-OIM.

S'il existe une volonté du gouvernement de favoriser l'insertion professionnelle des personnes vulnérables, les cadres normatifs liés à l'emploi et la formation ne contiennent pas de dispositions spécifiques en faveur des migrants de retour. Depuis l'adoption du Code du travail de 2015, lequel prévoit la création de structures et services publics d'accompagnement des individus en situation de handicap, les décideurs publics ont été sensibilisés aux barrières auxquelles font face certaines catégories de personnes vulnérables et sont indirectement plus à même d'appréhender les spécificités des migrants de retour. Ces mesures n'ont cependant pas d'impact concret à court terme sur la situation des migrants de retour, notamment tant que le Plan d'assistance au retour volontaire, établissant concrètement les vulnérabilités de ces derniers, n'aura pas été adopté.

3.2. CADRE OPERATIONNEL : ACTEURS GOUVERNEMENTAUX ET MECANISMES DE COORDINATION

Alors que les cadres normatifs dédiés au développement de l'emploi ont pour objectif de favoriser la coordination entre acteurs pertinents, celle-ci est parfois entravée par des logiques de concurrence entre ministères. La SNIEJ pose le cadre de la coordination entre le ministère de l'Emploi, le METFPA, le ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique (MPJIPSC) et le ministère de la Promotion des PME, de l'artisanat et de la transformation, lesquels sont les principaux ministères impliqués dans le secteur de l'emploi. Leur coordination n'est cependant pas toujours effective : la Direction générale de l'Emploi (DGE) du

¹ Le plan implique notamment le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfance et des Solidarités, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (y compris l'AGEFOP), le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi Jeune (y compris AEJ), le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère du Transport. Le rôle de l'OIM, des PTF et de la société civile est aussi reconnu dans différentes sections.

² Le plan précise notamment les critères d'éligibilité, les facteurs à prendre en compte lors des réunions d'orientation et pouvant aboutir à un accompagnement adapté et détaille les possibilités d'aide à la réintégration sociale et économique.

ministère de l'Emploi rapporte qu'elle n'est que rarement sollicitée dans les réunions de coordination convoquées par certains ministères comme le MPJIPSC sur les thématiques liées à l'emploi jeune. De la même manière, les acteurs interrogés constatent l'existence de concurrences parfois importantes entre certains ministères ou agences ayant des portefeuilles ou des mandats connexes, notamment entre l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (AGEFOP) et l'AEJ concernant la formation professionnelle. Ces logiques de concurrence sont en partie entretenues par les effets d'opportunité que représentent les financements internationaux.

Le METFPA et les représentants du secteur privé disposent d'un mécanisme de coordination sur l'amélioration de la formation professionnelle et de l'employabilité des jeunes, en cours de revitalisation après plusieurs années de mise en sommeil. Une convention-cadre définissant un « partenariat formation-entreprise » a été adoptée en 2009 et est pilotée par le Comité Paritaire de Pilotage en matière de formation professionnelle et technique (CPP)¹. Le partenariat a notamment permis de structurer les branches professionnelles, définir un répertoire des métiers, redynamiser plusieurs centres de formation, ainsi que d'entamer un dialogue avec le secteur privé pour définir des objectifs communs. Cependant, certaines instances prévues par la convention, comme la Coordination Nationale des Commissions Nationales Consultatives, n'ont jamais vu le jour et le CPP ne s'est pas réuni de 2018 à avril 2022, limitant la portée de l'initiative. Enfin, si ce cadre est fonctionnel au niveau central, la plupart des directions gouvernementales et agences publiques déconcentrées impliquées dans l'emploi n'ont pas ou très peu de liens avec le tissu économique local et les représentants du secteur privé des bassins d'emplois dans lesquels elles interviennent.

À l'inverse, certains PTF intervenant dans le secteur de l'emploi jeune sont particulièrement bien coordonnés entre eux.

- **La Banque Mondiale et l'Agence française de développement (AFD) ont conçu leurs programmes d'appui à l'emploi selon des logiques d'intervention complémentaires.** La troisième phase du Programme Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC3) mise en œuvre par la Banque Mondiale, et le deuxième Contrat de Désendettement et de Développement (C2D2) de l'AFD ont pour objectif commun le renforcement des capacités du gouvernement dans le secteur de la formation professionnelle. Ils appuient des programmes de formation professionnelle de masse, à la fois à travers le financement de formations, la réhabilitation de centres, la restructuration des *curricula* de formation, la réforme et la décentralisation des agences publiques impliquées. La coordination entre ces deux programmes et avec le MPJIPSC est formalisée à travers le Bureau de coordination projet – emploi (BCP-E), un bureau de maîtrise d'œuvre conjoint de l'AFD et de la Banque Mondiale, dont la mission est de piloter le C2D et le PEJEDEC (Focus Box 1).
- **La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) participent aux mécanismes de coordination entre PTF sur la question de l'emploi jeune.** Si la BAD et la DUE ne s'intègrent pas au BCP-E, elles demeurent en contact constant avec les autres bailleurs principaux et se coordonnent sur la question de l'emploi jeune à travers des rencontres *ad hoc*. Cette coordination s'établit principalement à travers des contacts individuels et concerne l'échange d'information sur les initiatives et projets en cours ou en préparation. Cette coordination pourrait être structurée par la mise en œuvre d'un mécanisme institutionnalisé entre bailleurs.

¹ Celui-ci implique principalement le METFPA, la CGECI, la Chambre de Commerce Côte d'Ivoire, le Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP) et le Conseil National des Comités Professionnels Consultatifs (CN-CPC).

Le BCP-E est le bureau de maîtrise d'œuvre de la Banque Mondiale et de l'AFD. Il a pour mission de piloter la mise en œuvre des programmes PEJEDEC et C2D. La structure a un statut hybride puisque s'il ne s'agit pas d'une organisation gouvernementale ; sa création et son rattachement au gouvernement a fait l'objet d'un décret présidentiel. Le BCP-E a pour mission de rationaliser les liens entre le gouvernement et les PTF en proposant un interlocuteur unique pour deux programmes construits selon une même logique d'intervention. Il s'agit d'une structure *ad hoc*, sans vocation à perdurer au-delà de la durée de mise en œuvre de ces deux programmes.

Ses missions comprennent :

- La vérification de la conformité des marchés passés et des actions entreprises par le gouvernement avec les règles de la Banque Mondiale et de l'AFD ;
- Le renforcement des capacités techniques des ministères, agences publiques et agences décentralisées associées au pilotage des financements, à la passation de marchés et au suivi-évaluation à travers une activité de transfert de compétences ;
- La fourniture aux administrations partenaires d'une expertise sectorielle sur certaines thématiques du C2D et du PEJEDEC (entrepreneuriat, formation par apprentissage, genre, environnement, etc.).

S'agissant de la réintégration des migrants de retour en particulier, l'absence de cadre normatif fragilise les efforts de coordination engagés par les acteurs publics impliqués dans le CGC depuis 2017, et pourrait affaiblir la prise en charge des migrants de retour. Le Plan d'action national prévoit la coordination de 17 ministères dans le cadre de l'accompagnement à la réintégration des migrants de retour. Dans ce cadre, la DGD a joué le rôle de chef de file dans la montée en puissance et la formalisation de la plateforme de réintégration mise en place par l'OIM. Le CGC, qui représente le cadre de travail des acteurs gouvernementaux impliqués dans la réintégration des migrants de retour, a été fortement dynamisé par la mise en œuvre de l'IC UE-OIM, mais la fin de cette dernière et l'absence de cadre normatif dédié à la question de la réintégration menacent la pérennité de ce mécanisme.

3.3. ÉTAT DES LIEUX DES MECANISMES D'INTERMEDIATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les mécanismes d'intermédiation existants ne permettent pas encore de capter et de centraliser les offres et demandes d'emplois sur le territoire national, ni d'assurer un rôle de conseil et d'orientation efficace pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Si des efforts ont été entrepris pour améliorer le niveau du système statistique national¹, y compris à travers la création d'un Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en juillet 2021, le dispositif en place ne permet pas encore de collecter et analyser des données précises et exploitables sur les dynamiques du marché de l'emploi (formel et informel). Du point de vue institutionnel, les structures existantes chargées d'assurer un rôle d'orientation des demandeurs d'emploi de manière générale – et des migrants de retour en particulier – ne sont pas encore en mesure de pleinement remplir leurs mandats respectifs.

Dans ce contexte, le CGC demeure un dispositif central pour la réintégration des migrants de retour, bien que sa pérennisation demeure incertaine au-delà de l'IC UE-OIM. Bien que la majorité

¹ Le développement d'un SIMT performant fait également partie des objectifs clés de la Politique nationale migratoire, qui dresse quelques orientations stratégiques en la matière.

des aides à la réintégration proposées dans le cadre de l'IC UE-OIM l'aient été par le biais de partenariats *ad hoc* conclus sous l'impulsion de l'OIM, ces structures apportent un début de réponse étatique et posent les jalons d'un système national qu'il serait utile de continuer à développer.

3.3.1. LE RÔLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'AEJ est l'agence gouvernementale au centre du dispositif d'intermédiation et d'orientation du gouvernement¹. Elle a pour mission de mettre en œuvre les stratégies de promotion de l'emploi jeune dans le pays et d'accompagner les demandeurs dans leur recherche d'emploi. L'agence propose deux parcours : un parcours « emploi » et un parcours « entrepreneuriat », vers lesquels les bénéficiaires sont orientés à l'issue d'entretiens conduits par des conseillers d'orientation. Le référencement dans le cadre du parcours « emploi » de l'AEJ se fait sur la base des offres formelles déposées par les entreprises sur la plateforme numérique de l'agence, tandis que les bénéficiaires du parcours « entrepreneuriat » sont accompagnés dans la maturation d'un projet professionnel, la structuration de plans d'affaires et la recherche de financements.

Bien que l'AEJ bénéficie d'un important soutien de la part des PTF en vue de réformer sa gouvernance interne, renforcer son système d'analyse du marché du travail et soutenir la montée en compétence de ses équipes, son action demeure encore limitée. Les agents en charge de l'insertion à l'AEJ n'ont que peu de canaux d'échange avec les représentants du secteur privé dans les bassins d'emploi où ils interviennent. Le référencement dans le cadre du parcours « emploi » de l'AEJ se fait exclusivement sur la base des offres d'emplois transmises par des entreprises *via* la plateforme numérique de l'agence, limitant considérablement le référencement d'offres d'emplois dans le secteur informel. Ces difficultés sont exacerbées par la forte centralisation de la gestion de la majeure partie des processus administratifs de l'AEJ, et par le manque de moyens à la disposition des agences en région pour analyser les marchés de l'emploi locaux. Dans le cadre du C2D, l'AFD intervient auprès de l'AEJ selon deux modalités : en renforçant son système d'information du marché du travail (SIMT) d'une part, et les capacités de ses agents dans l'orientation des bénéficiaires, d'autre part. Dans le cadre de l'appui apporté par le PEJEDEC, l'AEJ est, par ailleurs, en train de conduire un important travail de décentralisation de ses processus opérationnels et décisionnels, afin de renforcer l'efficacité et l'autonomie de ses agences et guichets emploi en dehors d'Abidjan.

En dépit des importants chantiers et réformes en cours à l'AEJ, les PTF constatent également des limites structurelles à l'absorption des fonds prévus par les bailleurs dans le cadre de leurs programmes d'emploi. Le PEJEDEC n'a pas prévu l'allocation de fonds supplémentaires pour l'appui à l'AEJ dans sa troisième itération, dans la mesure où une partie des budgets prévus à son appui n'ont pas encore été décaissés. Ces difficultés s'expliquent notamment par le sous-dimensionnement des équipes par rapport au mandat de l'agence^{xx}.

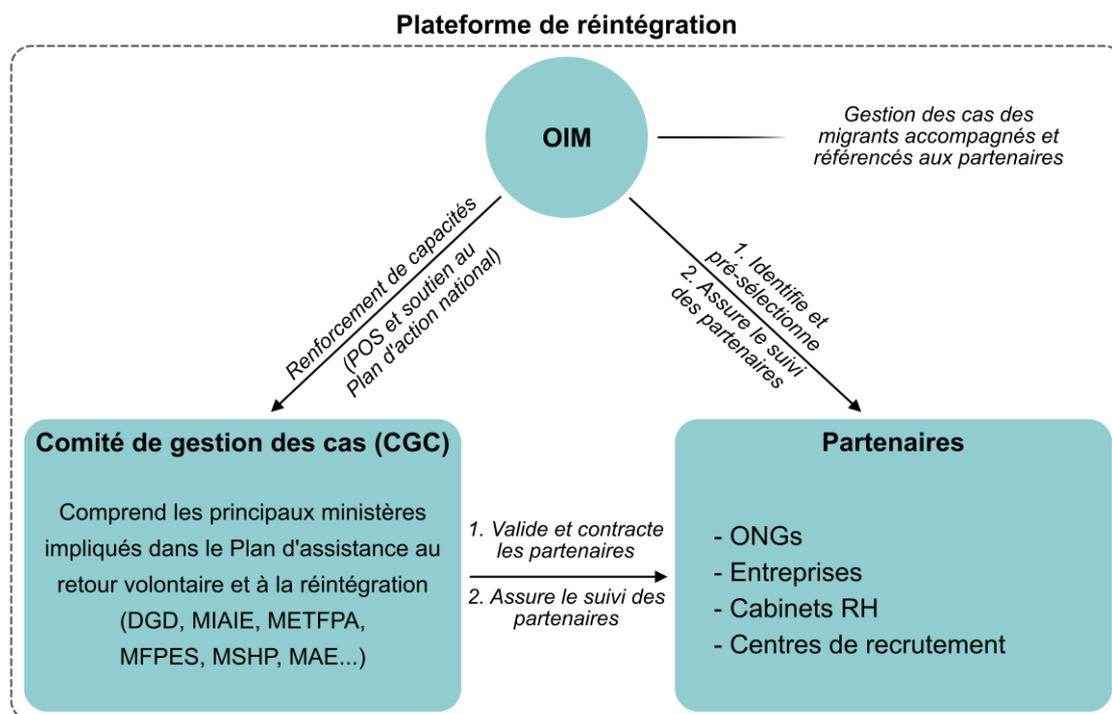
3.3.2. LE RENFORCEMENT DU CGC AU CENTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS DE RETOUR

Pour surmonter les limites capacitaires de l'AEJ à prendre en charge l'orientation et la réintégration des migrants de retour, l'OIM a développé depuis 2017 un réseau de partenaires appelé « plateforme » de réintégration, structuré autour du CGC. La montée en puissance du CGC est l'un des succès à l'actif de l'IC UE-OIM. Il impulse désormais un réseau d'entreprises privées,

¹ L'approche du secteur public ivoirien en termes d'orientation professionnelle se structure autour d'un triptyque d'organisations, complémentaires, et fondées en 2015 à l'occasion de la réforme du dispositif de formation et d'insertion professionnelle. Ce triptyque comprend l'AGEFOP, le Fonds de développement de formations professionnelles (FDFP) et l'AEJ, respectivement en charge de l'ingénierie des curricula de formation professionnelle et de la mise en œuvre de formation pour le METFPA, de l'accompagnement des jeunes à l'emploi et du financement des structures et programmes de formation professionnelle. Le FDFP et l'AGEFOP n'ont pas de rôle d'orientation ou d'intermédiation avec le marché du travail.

d'ONG, de cabinets de conseil et de centres de formation qui ont permis la structuration de parcours d'insertion et d'activités d'accompagnement, y compris psycho-social, répondant aux besoins des migrants de retour. Le comité se réunit trimestriellement et rassemble les principaux ministères impliqués dans la question de la réintégration des migrants de retour. Il constitue ainsi l'interface principale entre le gouvernement et l'OIM et contribue, à travers un comité de sélection, à l'identification des partenaires ainsi qu'au suivi des différents projets de réintégration.

Figure 1 - Présentation du fonctionnement de la plateforme de réintégration¹



L'existence d'un mécanisme pérenne en faveur de la réintégration des migrants de retour au terme de l'IC UE-OIM reste un défi important, et nécessite l'adoption du Plan national de retour et de réintégration, en même temps qu'une montée en puissance opérationnelle du CGC. La pérennisation du CGC comme plateforme étatique de réintégration des migrants de retour ne pourra pas se faire sans l'adoption du Plan national retour et réintégration et l'attribution des budgets y afférant par les différents ministères impliqués. Dans le cadre de l'IC UE-OIM, le CGC avait principalement pour rôle d'entériner l'intégration à la plateforme des partenaires pré-identifiés par l'OIM, et participait au suivi de ces partenaires et de leurs activités de réintégration. L'ensemble des acteurs interrogés s'accorde sur la nécessité de faire évoluer le rôle du CGC et renforcer ses responsabilités dans le pilotage de la plateforme (identification des partenaires, suivi plus autonome de leurs activités, placement et suivi des bénéficiaires dans les activités de réintégration). Pour la DGD, actuel chef de file du CGC, la priorité pour le gouvernement serait d'être à l'initiative des partenariats conclus.

¹ Acronymes présentés dans le graphique : Direction générale de la Diaspora (DGD), ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur (MIAIE), ministère de l'Enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (METFPA), ministère de la Femme, de la protection de l'enfance et des solidarités (MFPES), ministère de la Santé et de l'hygiène publique (MSHP), ministère des Affaires étrangères (MAE).

Opportunités d'actions liées à la pérennisation des structures de référencement mises en place dans le cadre de l'IC UE-OIM :

- À la suite de l'appui apporté dans le cadre de l'IC UE-OIM, les structures publiques en charge d'orienter et de prendre en charge les migrants de retour ont vu leurs compétences renforcées. Elles semblent plus à même de prendre des responsabilités croissantes dans l'orientation et le suivi des parcours de réintégration des migrants de retour, la conclusion de partenariats avec des acteurs du secteur privé et des ONG, et dans le suivi régulier des activités de réintégration.
- Afin de consolider l'action du CGC, l'UE pourrait envisager de soutenir l'adoption du projet de Plan d'assistance au retour volontaire et à la réintégration. Pour ce faire, l'UE pourrait notamment contribuer au plaidoyer politique en faveur de ce plan, faciliter les discussions pour lever les derniers blocages de son adoption liées aux allocations budgétaires des ministères impliqués, voire envisager de proposer un appui budgétaire direct à sa mise en œuvre.
- La plateforme de réintégration créée dans le cadre de l'IC UE-OIM comprend de nombreux acteurs privés et ONG, en plus des représentants étatiques du CGC. Ces organisations sont désormais expérimentées dans l'accompagnement, la formation et l'aide à l'insertion économique des migrants de retour. L'UE pourrait continuer à s'appuyer sur ces organisations afin de pérenniser leur expérience. Les partenaires potentiels identifiés dans le cadre de cette cartographie (voir section 4) permettraient d'étendre et renforcer l'action de la plateforme.

Opportunités d'actions liées au renforcement de la gouvernance du marché de l'emploi en vue d'une prise en charge de l'orientation des migrants de retour par les autorités nationales sur le moyen terme :

- L'UE pourrait soutenir la revitalisation du Comité Paritaire de Pilotage (CPP) en matière de formation professionnelle et technique et le renforcement du dialogue entre secteur privé et secteur public dans le pilotage des réformes du secteur de la formation professionnelle.
- L'AFD et la Banque Mondiale coordonnent efficacement leurs projets sur l'emploi jeune dans une logique de complémentarité d'action. Le dialogue avec les PTF actifs dans le domaine de l'emploi jeune pourrait être renforcé et structuré à travers des réunions régulières ou la création d'un groupe de coordination formelle, comprenant notamment l'AFD, la Banque Mondiale, la GIZ et la BAD, afin de renforcer la complémentarité des programmes.
- Si les capacités de l'AEJ ont été renforcées, l'organisation fait encore face à des défis structurels et l'UE pourrait, en coordination avec les autres bailleurs déjà impliqués (AFD et Banque Mondiale), participer à ces activités de renforcement, notamment vis-à-vis de la décentralisation des services d'accompagnement, l'augmentation du nombre de projets entrepreneuriaux financés, ou un meilleur référencement des possibilités d'emplois dans les secteurs formels et informels.

4. ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS CLES DU MARCHE DU TRAVAIL ET DE LA REINTEGRATION

4.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1.1. ÉTAT DES LIEUX

Il existe de nombreux centres de formation professionnelle publics en Côte d'Ivoire mais, en raison du manque de moyens qui y sont alloués, les formations qui y sont dispensées attirent généralement peu. Il existe 37 Centres de formation professionnelle (CFP), répartis dans les principales villes du pays, et placés sous la tutelle du METFPA. Ces CFP dispensent des formations dans les filières identifiées par le ministère comme porteuses, lesquelles comprennent notamment les métiers du BTP, la menuiserie, les métiers de l'agronomie ou de l'hospitalité¹.

Si certaines structures ayant récemment bénéficié de soutien technique ou financier de la part du gouvernement ou de PTF se démarquent, la plupart des acteurs interrogés par Altai Consulting font état des limites suivantes dans le secteur de la formation professionnelle :

- La faiblesse des moyens humains et financiers pour maintenir les locaux, fournir les équipements et assurer la formation des formateurs dans le secteur de la formation publique ;
- L'inadéquation des formations proposées dans le secteur public par rapport aux attentes des employeurs et le faible niveau de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé sur ce point ;
- L'absence de mise à jour des *curricula* de formation dans le secteur public, ne permettant pas d'optimiser la correspondance entre les compétences acquises par les apprenants et les besoins sur le marché du travail ;
- Le faible niveau de communication des possibilités de formation et des *curricula* auprès des jeunes ;
- La prise en compte limitée des besoins en termes d'accompagnement en amont et pendant la formation, mais aussi d'une assistance à l'accès à l'emploi post-formation (fonds d'amorçage, soutien administratif, mise en réseau, etc.).

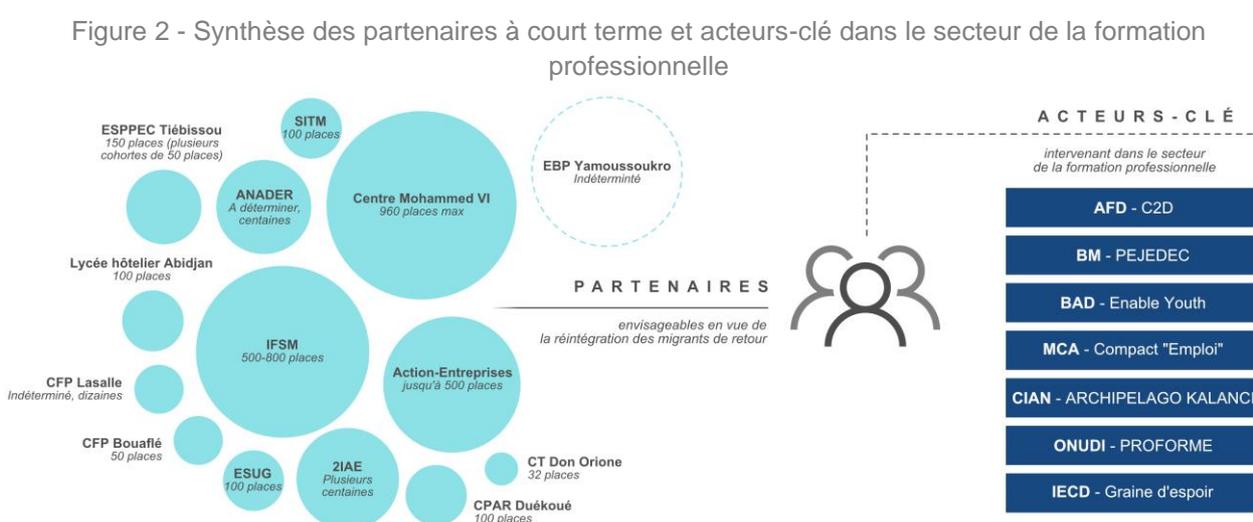
Par ailleurs, les formations proposées ne sont pas toujours adaptées aux attentes et besoins spécifiques exprimés par les migrants de retour. La plupart des CFP exigent des documents d'identité pour l'inscription et proposent des formations relativement longues (d'une à trois années pour les formations diplômantes). Par ailleurs, les délais entre les différentes cohortes peuvent être importants, et il n'est généralement pas prévu de soutien financier au cours des formations (sous forme de *per diem* par exemple). Il peut s'agir de barrières à la réussite pour les migrants de retour, lesquels n'ont parfois plus de documents d'identité et font face à une pression économique forte (personnes à charge, dette à rembourser). Cette situation les conduit le plus souvent à préférer des formations courtes, rapidement disponibles et accompagnées d'un soutien financier. Enfin, l'expérience de l'OIM a démontré qu'un suivi personnalisé et un appui psychosocial pouvaient être nécessaires aux

¹ La liste complète des centres et de leurs formations est disponible dans l'annuaire des centres de formation du METFPA.

bénéficiaires les plus vulnérables. Or, seules certaines ONG et centres de formations privés spécialisés proposent des modalités d'accompagnement de ce type.

Tous les centres de formations publics et privés ne proposent pas des formations d'une qualité égale. Les centres ayant récemment bénéficié d'un appui technique et financier conséquent constituent les partenaires les plus indiqués dans la perspective de réintégration des migrants de retour. Les partenaires potentiels dans le domaine de la formation professionnelle comprennent des acteurs publics, privés ou internationaux mettant en œuvre - ou en train de développer - des programmes de formation et d'appui à l'insertion professionnelle. Les partenaires potentiels peuvent ainsi se distinguer entre les centres de formations publics ayant bénéficié d'un appui à la modernisation de leurs parcours de formation, les centres de formation privés présentant des taux d'insertion post-formation satisfaisants, et certains programmes internationaux de formation professionnelle.

Douze partenaires à court terme (du secteur privé et public) et sept acteur-clés ont été identifiés dans le secteur de la formation professionnelle (figure 2) :



4.1.2. PARTENAIRES DISPONIBLES A COURT TERME

4.1.2.1. Secteur public

Parmi les CFP publics, ceux ayant récemment bénéficié d'un renforcement de capacités de la part des PTF offrent de meilleures perspectives d'insertion professionnelle (Tableau 1). Les CFP publics proposent des formations de qualité diverse. Certains ne disposent pas d'équipement adapté, tandis que le gouvernement rencontre des difficultés dans la mise à jour des *curricula* de formation et dans la formation continue des enseignants. Certains centres de formation (CFP comme lycées professionnels) ont récemment reçu, ou reçoivent, dans le cadre de projets internationaux en cours, un appui pour la remise à niveau des locaux et plateaux techniques. Parmi les centres publics ayant reçu un appui récent de la part des PTF et réputés comme fonctionnels, le centre Mohammed VI, le lycée professionnel hôtelier d'Abidjan, l'école de pisciculture de Tiébissou, et l'école de boulangerie et de pâtisserie de Yamoussoukro représentent des pistes pertinentes pour le placement de migrants de retour. L'ANADER représente un cas à part puisque l'agence est une structure privée (société anonyme) dont l'État est détenteur minoritaire, et qui répond d'une mission de service public.

Le METFPA est le ministère de tutelle du réseau des CFP publics, interlocuteur principal pour l'identification des centres les plus pertinents à la formation de migrants de retour. La Direction de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle (DAIP) représente le point de contact des PTF pour

l'identification des centres de formation professionnelle les plus pertinents. Parmi les projets en cours appuyant le METFPA et les CFP :

- La deuxième tranche du C2D2 de l'AFD laquelle prévoit la construction ou la remise à niveau de 20 centres de formation publics (remise à niveau des plateaux techniques, fourniture d'équipement, réhabilitation des locaux).
- La troisième phase du PEJEDEC de la Banque Mondiale planifie la construction, la réhabilitation et/ou l'équipement de cinq centres de formation (ceux-ci n'ont pas encore été déterminés dans la programmation).
- Le Compact « Employabilité » du *Millenium Challenge Account* (MCA) prévoit la construction et l'équipement de trois à quatre centres de formation professionnels publics.

Malgré l'intervention des PTF pour le renforcement de capacités de certains CFP publics, le METFPA fait face à des difficultés pour assurer leur durabilité de ces investissements. Les principaux acteurs interrogés ont exprimé des doutes quant aux capacités du gouvernement à maintenir et entretenir ces centres réhabilités sur le long terme et sans le soutien des bailleurs internationaux. Afin d'assurer une formation de qualité, il peut aussi sembler pertinent de travailler en étroite collaboration avec les bailleurs impliqués dans la redynamisation de ces centres (voir section 4.1.3).

Tableau 1: Centres de formation publics avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Centre	Partenaires	Axes d'intervention	Zone géographique
ANADER (FP 1)	OIM	Formation dans les métiers de l'agriculture et de l'élevage ; accompagnement au démarrage d'une activité agricole	National
Centre Mohammed VI (FP 2)	Royaume du Maroc, OIM	Formation professionnelle dans le BTP et la filière tourisme, hôtellerie, restauration	Yopougon (Abidjan)
Lycée professionnel hôtelier d'Abidjan (FP 3)	Banque Mondiale	Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration	Abidjan
École de Spécialisation en Pisciculture et Pêche en Eau Continentale (FP 5)	Banque Mondiale	Formation qualifiante en élevage, agriculture et pisciculture	Tiébissou
École de Boulangerie et Pâtisserie de Yamoussoukro (FP 4)	Coopération coréenne, Banque Mondiale, CFAO	Formation qualifiante boulangerie et pâtisserie	Yamoussoukro

Les initiatives et projets portés par le gouvernement ivoirien en matière de formation et d'insertion professionnelle des jeunes s'inscrivent dans le cadre de l'initiative nationale « École de la deuxième chance » (E2C). L'E2C fait partie de la seconde phase du Programme Social du

Gouvernement (PSGOUV2) en cours de lancement, porté par le METFPA. Son objectif est de lutter contre le décrochage scolaire, le chômage des jeunes et de favoriser le renforcement des compétences professionnelles employables des jeunes. L'E2C est pilotée par la DAIP du METFPA. Elle correspond à un « parapluie » programmatique articulant et encadrant tous les programmes partenaires du gouvernement en faveur du renforcement de l'employabilité des jeunes.

Focus Box 3 : École de la 2^{ème} chance (E2C)

L'E2C a pour objectif la formation de masse afin de résorber le chômage des jeunes et d'anticiper l'arrivée chaque année sur le marché du travail de 400 000 jeunes. L'ambition affichée par le gouvernement est de former et insérer 400 000 jeunes sur cinq ans, dans le cadre de cette deuxième phase du PSGOUV2. L'E2C propose des formations courtes (durée inférieure à 12 mois), professionnalisantes, et dispensées par des établissements publics et privés partenaires, impliquant des stages en milieu professionnel et proposant des outils d'aide à l'insertion post-formation. Le programme propose aussi des certifications de maîtres-artisans dans le cadre d'un parcours VAE afin de renforcer la reconnaissance de formateurs jusque-là uniquement impliqués dans le secteur informel.

Le C2D de l'AFD (objectif de 6 000 apprentis) et le PEJEDEC de la Banque Mondiale (18 000 bénéficiaires de formations qualifiantes et/ou en apprentissage, en partenariat avec l'AGEFOP) font partie des principaux bailleurs de cette école. L'E2C intègre aussi dans son dispositif les partenariats en cours de structuration avec le secteur privé, par exemple la filière de formation professionnalisante sur les métiers de la grande distribution (voir section 4.2).

Source : METFPA

4.1.2.2. Centres de formation privés

Il existe également en Côte d'Ivoire une importante offre de formation qualifiante et diplômante privée en mesure de proposer des parcours de réintégration aux migrants de retour. La DAIP est la structure en charge du suivi de ces centres, à travers l'encadrement des formations dispensées et la fourniture de l'agrément accordé aux diplômes et certifications. Si, d'une manière générale, la qualité des enseignements dispensés peut varier grandement d'un centre à un autre, les centres approchés dans le cadre de cette étude rapportent des taux d'insertion professionnelle élevés, notamment grâce à leurs réseaux dans le secteur privé et un important suivi post-formation avec leurs anciens apprenants. Tous les informateurs-clés interrogés ont soulevé l'aspect critique de cet accompagnement pour une intégration réussie.

L'OIM a déjà développé un nombre important de partenariats avec des acteurs du secteur privé en Côte d'Ivoire, et largement collaboré avec ceux-ci, dont certains ont désormais une expérience importante de l'accompagnement des migrants de retour. C'est le cas notamment de 2AIE, de la SITM, d'Action-Entreprise ou du centre de formation Lasalle (Tableau 2). Compte tenu de l'expérience préalable de ces organisations et dans un souci de pérennisation des mécanismes existants dans le cadre de l'IC UE-OIM, ces organisations pourraient représenter des partenaires privilégiés pour l'UE. Compte tenu de la diversité des centres privés, l'UE pourrait étendre le nombre de partenaires impliqués dans la réintégration des migrants de retour, notamment afin de diversifier les possibilités de formation. L'IFSM, l'ESUG, le Centre de formation évangélique de Bouaflé, le Centre technique Don Orione ou le centre professionnel artisanal de Duékoué pourraient notamment devenir des partenaires pertinents (Tableau 2).

Tableau 2 : Centres de formation privés avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Partenaire	Axes d'intervention	Zones géographiques
2IAE (FP 6)	OIM	Formation aux métiers de l'agriculture, du BTP et de la gestion d'entreprise. Préparation à l'auto-emploi avec trois incubateurs (agriculture, BTP, gestion d'entreprise)	Abidjan, Yopougon, Yamoussoukro
Société Ivoirienne des Technologies Modernes (SITM) (FP 7)	OIM	Formation qualifiante aux métiers de la conduite d'engins de chantier ; accompagnement à l'insertion post-formation et appui de long terme ; expérience des publics vulnérables	Abidjan
Action-entreprise (FP 8)	OIM	Formation aux corps de métiers du BTP ; accompagnement à l'insertion post-formation et appui de long terme ; expérience des publics vulnérables	Abidjan, Bouaké
Institut de Formation Sainte Marie (IFSM) (FP 9)	-	Formations qualifiantes à des métiers de service (Auxiliaire en pharmacie, aide-soignant, caisse, transit transport douane, pâtisserie-cuisine)	Abidjan
École Supérieure Gadji (ESUG) (FP 11)	-	Formation à des métiers de service (caisse, aide-soignant, auxiliaire de pharmacie)	Abidjan
Centre de formation évangélique de Bouaflé (FP 10)	-	Formation BTP menuiserie, charpenterie, maçonnerie, comptabilité, secrétariat	Bouaflé
Centre de formation professionnel Lasalle (FP 12)	OIM	Formation qualifiante ferronnerie, électricité, froid industriel, rembobinage, plomberie	Daloa
Centre technique de Don Orione (FP 13)	-	Formation qualifiante électricité, maçonnerie, plomberie sanitaire, mécanique générale, menuiserie, mécanique auto	Bonoua

Centre Professionnel Artisanal et Rural de Duékoué (FP 14)	-	Formation qualifiante aide-soignant, cuisine, pâtisserie, couture, formations diplômantes ferronnerie, mécanique, électricité.	Duékoué
-------------------------------------------------------------------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

4.1.3. PARTENAIRES EN VUE DU RENFORCEMENT DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Union européenne a l'opportunité de s'appuyer sur la programmation actuelle de la DUE en Côte d'Ivoire pour proposer des débouchés de formation aux migrants de retour qu'elle appuie. Avec la GIZ comme partenaire de mise en œuvre, la DUE envisage de financer un programme visant à renforcer l'insertion économique des jeunes en appuyant la structuration de groupements d'intérêts économiques (GIE) et la création de centres de formation professionnels adossés à ces GIE, permettant le développement de *curricula* et de parcours de formation adaptés aux besoins des entreprises membres de ces GIE (budget de 9,7M EUR).

Les PTF déploient de nombreux projets de formation professionnelle compatibles avec les profils des migrants de retour en Côte d'Ivoire, à travers lesquels l'UE pourrait proposer des formations à ses bénéficiaires. La plupart des bailleurs interrogés, notamment l'AFD et la Banque Mondiale, s'ils ne prennent pas en compte les migrants de retour dans les populations cibles de leurs programmes respectifs (C2D et PEJEDEC), notent la compatibilité des formations proposées dans le cadre de leurs programmes avec les profils des migrants de retour. Ces deux bailleurs ont souligné leur volonté à engager un dialogue avec l'UE pour intégrer des migrants de retour comme bénéficiaires de leurs programmes. Dans la mesure où ces programmes proposent des activités de formation de masse et renforcent les capacités de centres de formation disposant de filières diverses (20 CFP renforcés ou redynamisés dans le cadre du C2D2), ils représentent des points d'entrée pertinents pour placer un grand nombre de migrants de retour dans des cursus de formation diversifiés et de qualité. L'Union européenne pourrait s'appuyer sur ces programmes, en partenariat avec les PTF et le METFPA pour faciliter le référencement de migrants de retour vers ces formations.

Par ailleurs, les projets de stabilisation portés par des PTF en partenariat avec le gouvernement, notamment au nord du pays comprennent d'importants volets d'appui à l'insertion économique, notamment dans le secteur agricole. Les projets de stabilisation en Côte d'Ivoire comprennent généralement des volets de renforcement de l'intégration économique des populations vulnérables dans le Nord du pays. C'est notamment le cas de deux projets portés par le PNUD dans la région du Gbêkê et cinq régions nord du pays qui, dans une perspective de renforcement de la résilience communautaire, incluent des activités de formation et d'appui à l'entrepreneuriat / aux AGR. Quoique ces régions ne correspondent pas aux principales régions de départ ou de retour des migrants, ces projets peuvent représenter, de manière ponctuelle, des options de réintégration pour certains migrants de retour originaires de ces régions et désireux d'y retourner.

Enfin, en parallèle de l'appui direct à la formation, l'UE a l'opportunité de contribuer à la réforme de long terme des systèmes de formation professionnelle et d'aide à l'accès à l'emploi des jeunes dans le pays. Un certain nombre de programmes (C2D, PEJEDEC, Enable Youth, Graine d'Espérance) visent à soutenir les réformes en cours dans le secteur de la formation et de l'insertion professionnelle. Les mesures mises en œuvre comprennent la facilitation du rapprochement privé-public, la mise à jour des *curricula* de formation, la rénovation de centres de formation, le renforcement de compétences des formateurs ou l'appui à la décentralisation des services de l'AEJ. L'UE pourrait participer à ces réformes en soutenant une meilleure prise en considération des besoins des migrants

de retour. La proposition de formations courtes, l'accompagnement post-formation, le soutien en alphabétisation ou la mise en place de per diem ou le défraiement des frais de transport dans le cadre de formation constituent les principales mesures envisageables.

Tableau 3 : Programmes financés par des bailleurs avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Structure	Projet	Secteurs d'intervention	Statut du projet	Zones géographiques
AFD (FA 2)	Contrat de désendettement et de développement (C2D)	Financement de formation professionnelle, appui à l'entrepreneuriat, appui à la refonte des curricula, réhabilitation des infrastructures	En cours	National, appui à des centres à Yopougon, Daoukro, Borko, Cocody, Bouaké, Yamoussoukro, Alépé
Banque Mondiale (FA 1)	Projet sur l'emploi jeune et le développement des compétences (PEJEDEC)	Renforcement des mécanismes de référencement décentralisés, financement d'AGR	En cours	National (forte composante décentralisation)
Banque Africaine de Développement (FA 4)	Enable Youth	Incubation d'entrepreneurs dans le secteur agricole	Passé	National
MCA (FA 3)	Compact « Compétences pour l'employabilité et la productivité »	Renforcement de la coopération public-privé ; réforme de la gouvernance des centres de formation ; construction et équipement de 4 centres de formation	En cours	National
Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN) (FA 5)	ARCHIPELAGO KALANCI	Formation de jeunes dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'électricité	En cours	Abidjan

ONUDI (FA 7)	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes en Côte d'Ivoire (PROFORME)	Appui à la formation et l'insertion des ex-combattants en Côte d'Ivoire ; renforcement de capacités de la gouvernance de la formation professionnelle	Clôturé en 2019	National
IECD (FA 9)	Graine d'espérance	Formation qualifiante aux métiers du BTP, renforcement des filières de formation	En cours	Duekoué, Abengourou, Bonoua, Koumassi (Abidjan), Bimbresso

Les opportunités d'action dans le secteur de la formation professionnelle à court et moyen terme se structurent autour de trois impératifs majeurs : la mise à jour des *curricula*, la formation des professeurs et l'équipement des centres. Il s'agit pour l'UE de s'assurer que les centres de formation sélectionnés, qu'ils soient publics ou privés, proposent une formation de qualité à travers des *curricula* à jour et sur des sites correctement équipés. Cette sélection peut se faire directement en coordination avec les PTF qui travaillent à leur renforcement.

Focus Box 4 : Opportunités d'action dans le secteur de la formation professionnelle

Opportunités d'action à court terme

- L'UE pourrait poursuivre et renforcer les partenariats conclus avec des centres de formation dans le cadre de l'IC UE-OIM, afin de capitaliser sur leur expérience de la prise en charge des migrants de retour. C'est notamment le cas du Centre Mohammed VI, de 2IAE, SITM, Action-Entreprise, et de l'ANADER.
- En coordination avec les bailleurs impliqués dans la construction / réhabilitation de centres de formation et la mise à jour des *curricula*, l'UE pourrait développer des partenariats avec les CFP publics récemment réhabilités ou bientôt renforcés par des bailleurs, pour assurer à ses bénéficiaires un accès à des formations adaptées.
- La coordination avec les autres PTF impliqués sur la question de l'emploi jeune pourrait être renforcée dans l'objectif de référencer des migrants de retour directement vers leurs programmes de formation en proposant, si nécessaire, des activités et suivis complémentaires. Les programmes de l'AFD (C2D), de la Banque Mondiale (PEJEDEC), de la BAD (Enable Youth, PAAEIJ) et du MCA (Compact Employabilité) ont été identifiés comme pertinents dans cette perspective.

Opportunités d'action à moyen terme

- Afin de mieux réinsérer les migrants de retour, l'UE pourrait considérer la possibilité de participer au renforcement des capacités des acteurs étatiques clés (METFPA, centres de formation publics, AEJ) à travers la formation et la sensibilisation aux contraintes et enjeux spécifiques aux migrants de retour pour développer des *curricula* et outils adaptés (besoin d'appui psycho-social, formations courtes, appui à l'alphabétisation, etc.).

4.2. SECTEUR PRIVE ET SALARIAT

4.2.1. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR PRIVE ET DU SALARIAT EN COTE D'IVOIRE

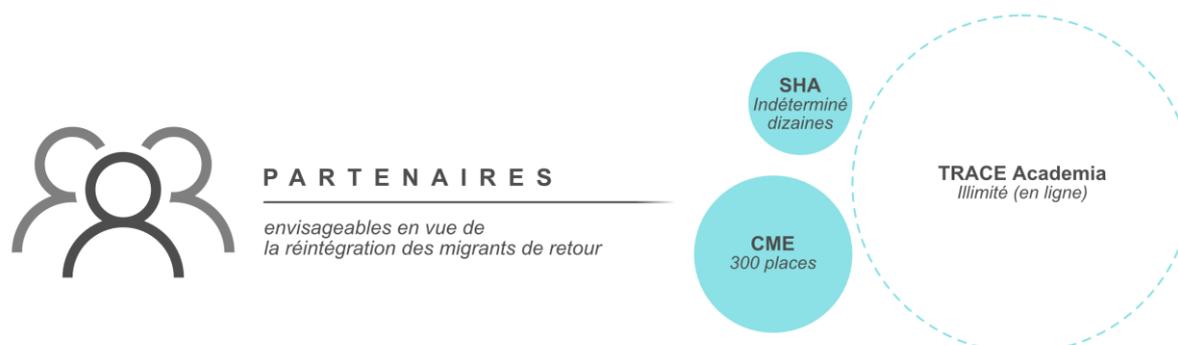
Tous les acteurs interrogés ont relevé une inadéquation entre les compétences des jeunes et celles recherchées dans les industries qui emploient. Près d'un tiers des jeunes en Côte d'Ivoire est en situation NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en éducation)^{xxi}. Un tiers des jeunes n'ont par ailleurs jamais été scolarisés et font face à des difficultés d'alphabétisation, affectant leurs capacités d'insertion dans l'emploi formel et l'auto-emploi^{xxii}. Tous les acteurs privés, institutionnels ou internationaux interrogés partagent le constat d'une forte inadéquation entre les compétences des jeunes, les filières de formation publiques et les attentes du secteur privé. Ce constat peut, en partie, s'expliquer par la vétusté des structures et de l'inadaptation des filières de formation par rapport aux attentes des employeurs (voir section 4.1)^{xxiii}. Ce phénomène est renforcé par le décalage entre les attentes des jeunes et les réalités du marché de l'emploi : alors que les « activités agricoles » représentent la destination d'un tiers des emplois créés dans le pays en 2016, seuls 7% des jeunes souhaitent s'y insérer. Par ailleurs, à Abidjan, plus des deux tiers des jeunes aspirent à l'emploi formel, tandis que celui-ci ne représente que 5% des possibilités d'emploi disponibles^{xxiv}.

Pour répondre à cette problématique, un certain nombre de groupes industriels privés s'impliquent dans la création de centres de formation leur permettant de recruter des jeunes disposant des qualifications requises pour leurs métiers. C'est notamment le cas d'un consortium d'entreprises de la grande distribution qui, en partenariat avec le METFPA, a initié des formations professionnalisantes en apprentissage dual aux métiers de la grande distribution, permettant aux entreprises partenaires de recruter des employés formés. Ces initiatives contribuent à la structuration de filières qualifiantes et assurant des débouchés aux stagiaires de ces filières. Dans le cadre de l'IC, l'OIM s'est appuyée sur un certain nombre de partenariats avec des structures privées, notamment le groupe Bolloré et Proline Logistics, en mesure de proposer des débouchés aux migrants de retour.

Par ailleurs, un dialogue s'est instauré entre le METFPA et les acteurs du secteur privé. La nomination du ministre N'Guessan Koffi à la tête du METFPA a amorcé une dynamique de rapprochement entre le secteur public et le secteur privé. Connu pour avoir créé des dizaines de partenariats avec des entreprises alors à la tête de l'Institut National Polytechnique – Houphouët Boigny (INP-HB), le ministre réplique cette approche à travers la création de partenariats autour de la cocréation de *curricula* liés à des formations professionnalisantes. Peu de ces partenariats prennent encore en compte les enjeux spécifiques liés à la réintégration des migrants de retour, mais les entreprises interrogées et engagées dans ce type de partenariat (Trace, et SFAO) ont noté qu'elles ne voyaient *a priori* aucun obstacle à les intégrer dans leurs cohortes de formation. La section ci-dessous (4.2.2) détaille ces formations et leur pertinence pour l'insertion de migrants de retour.

Trois partenaires à court terme ont été identifiés dans le secteur privé et le salariat (figure 2) :

Figure 3 - Partenaires à court terme pour l'insertion des migrants de retour dans le secteur privé et le salariat



4.2.2. PARTENARIATS POSSIBLES

Le tableau ci-dessous regroupe des partenaires potentiels ayant tous lancé un projet de formation professionnelle visant à assurer le recrutement de salariés formés à leurs métiers (Tableau 4).

- **Centre des Métiers de l'Électricité (CME)** : Le CME a été créé par Eranove pour proposer des formations qualifiantes et diplômantes adaptées aux besoins des métiers de l'électricité. Le CME dispose de partenariats avec de nombreuses entreprises du BTP ou du secteur des énergies en Côte d'Ivoire pour placer ses étudiants et propose certaines formations diplômantes en partenariat avec l'Institut National Polytechnique – Houphouët Boigny.
- **L'École de la grande distribution** a été créée en 2021 par plusieurs acteurs de la grande distribution (SFAO, Auchan) en partenariat avec le METFPA pour pallier l'inadéquation entre les attentes des entreprises de ce secteur en croissance et les compétences des jeunes. Les formations sont proposées en apprentissage (assurant un revenu à l'apprenti) et pourraient convenir aux migrants de retour puisqu'elles sont généralement courtes (quelques mois), n'impliquent pas de prérequis éducatif, et assurent un stage dans une enseigne partenaire.¹
- **Proline Logistics**, partenaire de l'OIM dans le cadre de l'IC UE-OIM, forme et emploie des migrants de retour aux métiers de la logistique et reste un partenaire potentiel pertinent.²
- **Sustainable Hospitality Alliance (SHA)** : la SHA est une organisation financée par un consortium de groupes hôteliers de luxe visant à former des bénéficiaires aux métiers de l'hospitalité dans les pays en développement où ces groupes sont implantés, et avec une expertise particulière dans la formation de populations vulnérables ou défavorisées. La SHA, interrogée par Altai Consulting, n'est actuellement pas opérationnelle en Côte d'Ivoire mais a noté une forte compatibilité entre ses programmes et les attentes des migrants de retour, et s'est montré intéressée par un déploiement dans le pays. Ce déploiement pourrait se faire à court terme, à travers le réseau d'hôtels de l'alliance en Côte d'Ivoire.
- **Le groupe multimédia Trace** lance en 2022 la Trace Academia, plateforme digitale d'apprentissage visant à mettre à disposition des jeunes des formations qualifiantes et diplômantes à différents métiers. Les formations sont proposées par des partenaires issus du secteur privé et visent à rapprocher les compétences des jeunes avec les attentes du secteur privé sur le marché du travail. L'offre de formation est en cours de structuration et amenée à s'étoffer au fur et à mesure des partenariats conclus. Si la plateforme a une vocation internationale, la Côte d'Ivoire est le premier pays de lancement, en partenariat avec le METFPA. La Trace Academia peut représenter un partenaire de choix, pour offrir aux bénéficiaires des formations pertinentes, ou mettre à disposition sa technologie d'apprentissage digital dans le cadre de formations déjà prévues par les partenaires de l'UE.

Tableau 4 : Partenaires avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour dans le secteur privé

Organisation	Partenaires	Axes d'intervention	Zones géographiques
Centre des métiers de l'électricité (CME) (FP 15)	OIM	Formation diplômante et certifiante métiers de l'électricité	Abidjan

¹ L'étude n'a pas pu obtenir suffisamment d'information sur le programme pour en faire une fiche partenaire.

² L'étude n'a pas pu obtenir suffisamment d'information sur le programme pour en faire une fiche partenaire.

Sustainable Hospitality Alliance (SHA) (FP 16)	-	Formation professionnelle et apprentissage dans les métiers de l'hospitalité, expérience de prise en charge de bénéficiaires vulnérables	Pas encore implantés en Côte d'Ivoire, mais en mesure de s'y déployer rapidement
Trace Academia (FP 17)	-	Divers : entrepreneuriat, compétences de vie, hôtellerie (en fonction des partenariats entreprise)	Plateforme en ligne

Plusieurs entreprises disposent d'une expérience significative en matière de formation professionnelle dans des secteurs-clés de l'économie ivoirienne et pourraient constituer des partenaires potentiels sur le long terme. C'est notamment le cas de la *Cocoa Academy* de Nestlé. Celle-ci ne fonctionne actuellement que comme structure de formation interne pour ses propres employés et ne vise pas l'insertion d'individus extérieurs. Néanmoins, l'expertise de Nestlé en termes de formation sur des métiers du cacao, filière porteuse en Côte d'Ivoire, pourrait être pertinente sur le moyen terme selon plusieurs modalités : l'ouverture d'une filière adaptée aux migrants de retour au sein de l'académie, l'utilisation de l'expertise de l'académie pour renforcer les capacités de certaines filières des CFP où sont placés les migrants de retour, ou la création de stages d'application post-formation pour les bénéficiaires de l'UE. De manière générale, l'UE pourrait suivre le modèle du METFPA et contribuer au renforcement des liens entre centres de formation et le secteur privé.

Focus Box 5 : Opportunités d'actions dans le secteur privé et le salariat

Opportunités d'action à court terme

- La Côte d'Ivoire fait face à un problème d'inadéquation des compétences des jeunes avec les attentes du marché de l'emploi. Dans cette perspective, le gouvernement s'engage actuellement dans une dynamique visant à intégrer certains acteurs du privé dans la structuration d'offres de formation adaptés à leurs besoins de recrutement. C'est notamment le cas du CME, de l'École de la Grande distribution, ou de Proline Logistics, qui pourraient constituer des opportunités de référencement à court terme pour les migrants de retour.
- La Trace Academia pourrait aussi représenter un partenaire pertinent pour proposer des formations à distance, pour des bénéficiaires qui ne pourraient pas se déplacer sur les lieux de formations (à cause du coût de déplacement) ou pour des modules complémentaires (par exemple à l'entrepreneuriat) pour des bénéficiaires déjà engagés dans d'autres formations.
- L'UE pourrait par ailleurs continuer à collaborer avec les entreprises du secteur privé qui se sont investies dans l'IC UE-OIM et disposent d'une expérience dans la réintégration des migrants de retour, comme Proline Logistics.

Opportunités d'action à moyen terme

- La SHA, qui dispose d'une expérience dans la formation et l'insertion économique de publics vulnérables dans le secteur de l'hospitalité, pourrait à moyen terme représenter un partenaire pertinent. L'organisation n'a actuellement pas d'activité en Côte d'Ivoire, mais peut s'y déployer rapidement par le biais de son réseau d'hôtels partenaires.
- Sur le moyen terme, l'UE pourrait prospecter des entreprises privées disposant d'une expérience dans la formation continue (comme Nestlé) et envisager de tenir un rôle moteur dans l'organisation de partenariats similaires tripartites avec le gouvernement dans des secteurs pertinents pour la réintégration des migrants de retour.

4.3. ENTREPRENEURIAT, AUTO-EMPLOI ET SERVICES FINANCIERS

4.3.1. ÉTAT DES LIEUX

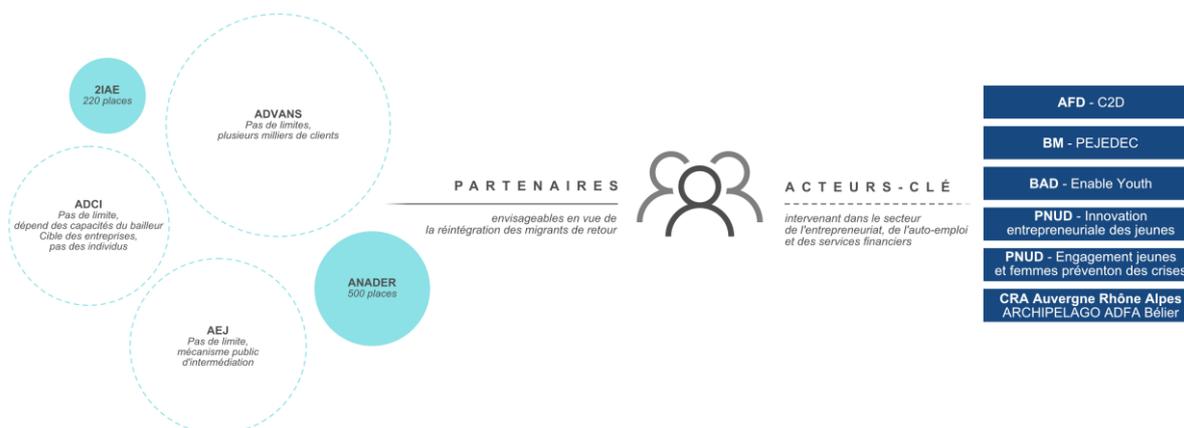
Les perspectives d'emplois salariés dans l'économie formelle étant limitées en Côte d'Ivoire, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat constituent les principaux débouchés pour les jeunes. Selon l'enquête « emploi » menée par le gouvernement ivoirien en 2017, 89% des emplois en Côte d'Ivoire sont informels^{xxv}. La plupart des formations professionnelles disponibles répondent à cette caractéristique du marché de l'emploi en intégrant un volet de formation à la gestion entrepreneuriale, en plus du volet de formation technique à un métier. Cette approche permet de préparer les bénéficiaires simultanément à des débouchés vers des emplois salariés – qui sont rares – et, dans la plupart des cas, à l'auto-emploi ou l'entrepreneuriat. Pour certains, la difficulté d'accès à des fonds d'amorçage (pour l'achat d'outils, de matériel ou d'intrants par exemple) et/ou à un accompagnement administratif peut représenter un frein au développement de leur activité sur le court ou le moyen-terme.

La disponibilité limitée d'instruments financiers adaptés à la situation des jeunes concernés représente un frein à leur activité. Le plus souvent, le secteur bancaire ne propose pas de modalités de prêts adaptés à l'auto-emploi et aux entrepreneurs dans le secteur informel. L'obtention de prêts est conditionnée à la production d'une documentation administrative conséquente, souvent inaccessible à la plupart des migrants de retour. Par ailleurs, la sélection des projets s'opère généralement selon des critères de solvabilité et de rentabilité qui ne correspondent pas à la situation des projets portés par les migrants de retour. Au-delà des programmes de financement de l'AEJ (une centaine de projets de jeunes financés en 2021), il n'existe pas de mécanisme de financement approprié et accessible au plus grand nombre sur tout le territoire national dans le secteur bancaire classique.

La microfinance est largement répandue dans le pays, mais les modalités d'accès aux prêts sont souvent défavorables aux migrants de retour. Les structures d'accompagnement de l'État, comme les PTF et ONG impliqués dans l'emploi jeune et la réintégration des migrants de retour ne font état d'aucun partenariat existant avec les instituts de micro-crédit présents en Côte d'Ivoire (comme Advans, Positive Planet et Baobab). Cette situation peut notamment s'expliquer par l'inadéquation des produits financiers classiques proposés par ces institutions, qui exigent souvent que les demandeurs soient installés dans le pays depuis plusieurs années et disposent d'une activité fonctionnelle depuis plusieurs mois.

Cinq partenaires à court terme et six acteurs-clé ont été identifiés dans le secteur de l'entrepreneuriat, de l'auto-emploi et des services financiers (figure 4) :

Figure 4 - Partenaires à court terme et acteurs-clé dans le secteur de l'entrepreneuriat, l'auto-emploi et les services financiers



4.3.2. PARTENARIATS POSSIBLES A COURT TERME

L'accompagnement à une formation professionnelle à vocation d'auto-emploi d'une part, et l'incubation entrepreneuriale d'autre part, correspondent à deux modalités d'appui complémentaires, mais distinctes, à mettre en œuvre en fonction des profils des bénéficiaires. Compte tenu de l'importance de l'auto-emploi sur le marché du travail ivoirien, la plupart des bénéficiaires de formations professionnelles nécessitent des compétences entrepreneuriales et en gestion. Néanmoins, ces formations se distinguent, dans leur approche, des programmes visant à l'incubation d'entreprises et des formations à l'entrepreneuriat pur. Les programmes d'incubation nécessitent souvent des compétences plus poussées ainsi qu'une capacité à développer des plans d'affaires par les bénéficiaires, et pourraient ne pas convenir à tous les migrants de retour.

La plupart des programmes des PTF visant la création d'emploi et certains parcours proposés par des centres de formations privés comprennent un volet de formation à l'entrepreneuriat, en en complément d'une formation (tableaux 5 et 6). C'est notamment le cas de l'ANADER, 2IAE, du projet ARCHIPELAGO (financement FFU), du projet d'engagement des jeunes et des femmes du PNUD et d'Enable Youth de la BAD. C'est souvent le cas dans les filières du BTP ou de l'agriculture, où les modalités d'emploi post-formation se font souvent à travers l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, impliquant des capacités de gestion.

D'autres organismes identifiés comme pertinents proposent des formations à l'entrepreneuriat et du soutien à la création d'entreprise (incubation), sans que ces activités ne se rattachent à une formation-métier spécifique (tableaux 5 et 6). C'est notamment le cas de l'Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire (ADCI), et du projet de soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes du PNUD, qui se focalisent sur l'incubation. L'AEJ a développé une branche « entrepreneuriat » dans le parcours d'orientation des jeunes qu'elle accompagne. Parmi les initiatives des bailleurs, les programmes C2D (AFD), PEJEDEC (Banque Mondiale) et Enable Youth (BAD), prévoient des financements pour la création de micro et petites entreprises (MPE), ou d'AGR.

Certaines organisations, comme l'ADCI, si elles ne permettent pas le placement immédiat d'un nombre important de migrants de retour, disposent d'une expertise pertinente et peuvent être considérées pour des partenariats potentiels en aval du processus d'intégration (tableau 5). L'ADCI propose un soutien uniquement à des entreprises déjà enregistrées, et remplissant des conditions de maturité (un an d'existence, au moins trois employés et un chiffre d'affaires inférieur à 120 millions de CFA) : ces modalités d'intervention, si elles ne conviennent pas à la grande majorité des migrants de retour, restent intéressantes pour des migrants accompagnés à la création d'entreprises enregistrées.

L'UE pourrait initier un dialogue avec certaines structures de micro-crédit, ouvertes à la perspective de développer des mécanismes de prêt adaptés à la situation des migrants de retour (tableau 5). La plupart des produits financiers proposés par le groupe Advans en Côte d'Ivoire ne sont actuellement pas adaptés aux migrants de retour puisqu'ils impliquent que le demandeur soit établi sur le territoire ivoirien depuis trois ans et puisse justifier d'une activité depuis 6 à 12 mois. Cependant, interrogé par Altai Consulting, Advans s'est déclaré prêt à discuter de la possibilité de créer des outils financiers adaptés et visant spécifiquement les migrants de retour.

Tableau 5 : Projets et organisations avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour dans l'entrepreneuriat et l'auto-emploi

Organisation	Projet	Axes d'intervention	Statut	Zones géographiques
--------------	--------	---------------------	--------	---------------------

Agence Emploi Jeune (AEJ) (FP 18)	-	Financement de projets entrepreneuriaux, accompagnement à la recherche de financements et structuration de business plans	En cours	National
ANADER (FP 1)	-	Financement et accompagnement à la création de projets communaux ou d'AGR agricoles	En cours	National
ADCI (FP 19)	Programme d'accompagnement des très petites entreprises industrielles (PACIR2)	Accompagnement au renforcement de TPE déjà constituées et disposant d'au moins trois employés (y compris financement de matériel, et renforcement de compétences)	En cours	National
2IAE (FP 6)	-	Formation aux métiers de l'agriculture, du BTP et de la gestion d'entreprise. Préparation à l'auto-emploi avec trois incubateurs (agriculture, BTP, gestion d'entreprise)	En cours	Abidjan, Yopougon, Yamoussoukro
Advans (FP 20)	-	Micro-crédit et accompagnement financier	En cours	National

Tableau 6 : Programmes internationaux avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour dans l'auto-emploi

Bailleur	Programme	Axes d'intervention	Statut	Zones géographiques
AFD (FA 2)	Contrat de désendettement et de développement (C2D)	Financement de formation professionnelle, appui à l'entrepreneuriat, appui à la refonte des curricula, réhabilitation des infrastructures	En cours	National, appui à des centres à Yopougon, Daoukro, Borko, Cocody, Bouaké, Yamoussoukro, Alépé
Banque Mondiale (FA 1)	Projet sur l'emploi jeune et le développement des compétences (PEJEDEC)	Renforcement des mécanismes de référencement décentralisés, financement d'AGR	En cours	National (forte composante décentralisation)
BAD (FA 4)	Enable Youth	Incubation d'entrepreneurs dans le secteur agricole	Passé	National

PNUD (FA 8)	Engagement des jeunes et des femmes pour la prévention des crises, la stabilité sociale, la consolidation de la paix et la réduction de la violence communautaire dans le nord de la Côte d'Ivoire	Fourniture d'AGR et appui à l'entrepreneuriat (formation en éducation financière)	En cours	Régions du Nord (Folon, Poro, Bagoué, Tchologo, Bounkani)
	Soutien à l'innovation entrepreneuriale des jeunes en Côte d'Ivoire	Formation des jeunes ivoiriens à la gestion et accompagnement à l'entrepreneuriat (incubation)	En cours	Abidjan, Yamoussoukro, Man, Korhogo, Bondoukou, Adzopé
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes - France (FA 6)	ARCHIPELAGO – ADFA-Béliér	Formation de jeunes et accompagnement pour l'autonomisation financière (appui à l'entrepreneuriat) dans les secteurs de l'agriculture	En cours	Région du Béliér

Les opportunités d'action en faveur de l'auto-emploi, de l'entrepreneuriat et des services financiers en Côte d'Ivoire reposent sur trois axes :

- la pérennisation du réseau constitué dans le cadre de l'IC UE-OIM autour d'une complémentarité entre formation-métier et soutien à l'entrepreneuriat ;
- un appui de plus long-terme aux bénéficiaires dans la stabilisation de leur activité entrepreneuriale et d'auto-emploi post-formation ;
- le plaidoyer en faveur d'instruments financiers adaptés aux contraintes des migrants de retour.

Focus Box 6 : Opportunités d'actions dans le secteur de l'auto-emploi / entrepreneuriat et de l'accès au financement

Opportunités d'action à court terme

- Compte tenu de la prévalence de l'auto-emploi informel dans l'économie ivoirienne, la complémentarité entre formation-métier et formation à la gestion et à l'entrepreneuriat est centrale à l'employabilité dans certains secteurs comme le BTP et l'agriculture. L'UE pourrait s'assurer que les formations proposées aux migrants de retour comprennent des modules de formation à la gestion et l'entrepreneuriat, en plus de formations-métier.
- L'UE pourrait s'attacher à pérenniser le large réseau de centres de formation déjà partenaires de l'IC UE-OIM et qui travaillent dans cette perspective, y compris l'ANADER, 2IAE ou l'IECD.
- L'UE pourrait concentrer ses efforts sur le renforcement des mécanismes de financement existants pour les microentreprises et TPE, notamment dans le secteur informel. Dans cette perspective, le fonds de financement de l'AEJ pourrait être renforcé.

- Les structures partenaires de l'OIM ont noté le besoin important des migrants de retour dans l'aide à l'insertion professionnelle post-formation (mise en réseau, recommandations auprès d'entreprise, appui à la gestion administrative dans le cadre de l'entrepreneuriat) : l'UE pourrait s'assurer que tous ses partenaires de formation aient les moyens de proposer un suivi de moyen terme des bénéficiaires, notamment pour les organisations le faisant déjà de manière bénévole. Ce point a été particulièrement exprimé parmi les partenaires de l'IC UE-OIM intervenant dans le cadre du financement d'AGR dans le secteur agricole (et notamment l'ANADER) et dans le secteur du BTP ou de la construction (Action-Entreprise, SITM).
- Le secteur agricole concentre un nombre important de programmes de développement entrepreneurial qui constituent des débouchés pertinents pour les migrants de retour disposés à travailler dans ce secteur (ANADER, ARCHIPELAGO, Enable Youth de la BAD, projet d'engagement des jeunes et des femmes pour la prévention des crises du PNUD). L'UE pourrait placer des migrants de retour parmi les bénéficiaires de ces programmes.

Opportunités d'action à moyen terme

- L'UE pourrait soutenir les acteurs du secteur bancaire et micro financier (notamment PPI, Advans et Baobab, présents en Côte d'Ivoire) pour favoriser le développement de mécanismes de financement à l'entrepreneuriat adaptés à l'insertion des jeunes ivoiriens en général et aux migrants de retour en particulier dans l'économie informelle. Cela pourrait inclure la conclusion d'un partenariat avec des instituts de micro-crédit afin de proposer un mécanisme de prêt prévoyant des règles de redevabilité comptable assouplies, ainsi qu'un régime financier plus favorable et une documentation administrative moins contraignante.

4.4. SOCIÉTÉ CIVILE ET MIGRANTS VULNERABLES

4.4.1. ÉTAT DES LIEUX

Les activités de suivi jouent un rôle clé dans le succès de la réintégration durable des migrants de retour et sont souhaitables en complément des formations. L'OIM et certains des CFP rencontrés ont constaté au cours de l'IC UE-OIM qu'un soutien à l'alphabétisation et à l'accès à l'état civil peuvent représenter des barrières à l'inscription dans la plupart des parcours de formation existants, tandis que l'accompagnement psycho-social a favorisé la réussite des jeunes migrants appuyés par l'OIM. L'OIM et certains formateurs ont par ailleurs noté l'importance du partage d'information à propos des modalités d'appui proposées (présence ou non d'un *per diem*, durée des formations, conditions d'utilisation des fonds alloués aux AGR, etc.) pour gérer les attentes et éventuelles frustrations des participants. Au-delà des formations professionnelles, ces activités, transversales et à proposer au cas par cas, participent du succès de la réinsertion économique de certains bénéficiaires.

À la lumière de l'expérience acquise à travers l'IC UE-OIM, l'OIM considère qu'il convient de raisonner sous forme de parcours impliquant plusieurs acteurs apportant des soutiens complémentaires et répondant aux différents besoins des migrants de retour. Certaines des organisations évoquées plus haut, comme ZIAE, ou Action-entreprise, ont l'habitude de travailler avec des publics vulnérables et sont conscients de ces barrières. Ils accompagnent de manière bénévole certains bénéficiaires dans leurs démarches administratives, et proposent un suivi personnel régulier durant la formation. Néanmoins, la plupart des structures évoquées plus haut ne proposent pas un tel « parcours » et certains migrants doivent parfois recevoir un soutien additionnel. Une coordination centralisée de ces activités de suivi est centrale pour déterminer la pertinence d'un tel appui transversal, au cas par cas. Tous les bénéficiaires ne rencontrent pas les mêmes difficultés ; il semble essentiel

que la gestion de ces activités faisant intervenir plusieurs acteurs, en plus des CFP, soit coordonnée de manière efficace à travers un système de suivi et de gestion de cas centralisé. Ce rôle était pour le moment dévolu à l'OIM dans le cadre des efforts entrepris sous l'IC UE-OIM.

Les profils de jeunes en conflit avec la loi, de mineurs isolés ou de victimes de traite nécessitent un encadrement particulier pour une insertion économique réussie. Ces profils particulièrement vulnérables ne peuvent être réinsérés dans des structures classiques du fait de leur profil (s'ils sont mineurs par exemple) ou de leur situation de vulnérabilité particulière (migrants victimes de traite ou objets de trafic ; ou en conflit avec la loi). Leur réintégration doit donc passer par des structures spécialisées qui proposent un accompagnement adapté.

Quatre partenaires à court terme et un acteur-clé ont été identifiés dans le secteur de l'entrepreneuriat, de l'auto-emploi et des services financiers (figure 5).

Figure 5 - Partenaires à court terme et acteur-clé dans la société civile et l'appui aux migrants vulnérables



4.4.2. PARTENARIATS POSSIBLES A COURT TERME

L'OIM a déjà travaillé avec un certain nombre d'acteurs de la société civile et disposant d'une expertise spécifique dans l'accompagnement de personnes vulnérables. C'est notamment le cas du centre Abel, de CMV, de l'ONG VIF et de la fondation Amigo (Tableau 7) qui mènent des activités d'alphabétisation et de sensibilisation aux risques associés à la migration irrégulière en plus de leurs formations. Le Centre Abel, VIF et la Fondation Amigo sont spécialisés dans la réintégration d'enfants et de jeunes en difficulté ou en conflit avec la loi, proposant un suivi et des modalités de formation adaptées. Les partenaires de l'OIM rencontrés par Altai Consulting ont par ailleurs rapporté un impact positif du renforcement de capacités apporté par l'OIM qui leur a permis de mieux accompagner les migrants de retour, et gagnerait à être généralisé auprès de tous les futurs partenaires de l'UE.

Tableau 7 : OSC avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Organisation	Bailleur	Axes d'intervention	Zones géographiques
Centre Abel (FP 21)	UE, EF, dons privés	Réintégration des enfants et des jeunes (14 à 22 ans) en difficultés ; formation menuiserie, élevage, électricité	Grand Bassam
Communauté missionnaire Villaregia (CMV) (FP 22)	OIM	Alphabétisation et accompagnement social, coaching et création de projets, formation à l'entrepreneuriat	Yopougon (Abidjan)

Fondation Amigo Doume (FP 23)	OIM, UNICEF, GIZ	Accompagnement à la réintégration des enfants et jeunes vulnérables, abandonnés et en conflit avec la loi, formation en ferronnerie, menuiserie et agro-pastorale	Yopougon (Abidjan)
ONG Vivre, Informer, Fraternaliser (VIF) (FP 24)	OIM	Insertion de jeunes défavorisés et vulnérables, santé sexuelle et reproductive, formation BTP et alphabétisation, sensibilisation aux risques de la migration irrégulière	Daloa

En plus de ces organisations, plusieurs projets portés par des ONG et PTF sont dédiés à l'insertion et la protection de profils vulnérables. (Tableau 7). Le programme PROTEJEM de Save the Children, quant à lui, vise à renforcer l'accès aux services de protection étatiques et communautaires pour les enfants et les jeunes (jusqu'à 35 ans) en mobilité et dispose d'un réseau d'acteurs impliqués dans le suivi social et psychologique sur le territoire.

Tableau 8 : Projets internationaux avec lesquels la mise en œuvre de mécanismes de référencement est envisageable en vue de la réintégration de migrants de retour

Structure	Projet	Axes d'intervention	Statut	Zones géographiques
Save the Children (FA 10)	PROTEJEM	Accompagnement à la réintégration des enfants et des jeunes (jusqu'à 35 ans) en mobilité	En cours	Abidjan, Bouaké, Korhogo, Ferkessedougou

Les opportunités d'action vis-à-vis de la société civile se structurent à court terme et moyen terme autour de deux axes : la systématisation des activités de soutien périphérique pour faciliter la réinsertion économique des bénéficiaires, et le placement dans des structures adaptées de bénéficiaires présentant des vulnérabilités spécifiques.

Focus Box 7 : Opportunités d'actions dans le cadre de la prise en charge et de la réintégration des migrants de retour les plus vulnérables

Opportunités d'action à court terme

- Les partenariats avec les OSC établis dans le cadre de la plateforme de réintégration gagneraient à être pérennisés, conjointement au renforcement de capacités des acteurs étatiques en charge de la réintégration des migrants de retour, et notamment dans la perspective de l'adoption du Plan de retour et de réintégration.
- Certains migrants de retour présentant des profils de vulnérabilité spécifiques (victimes de traite, mineurs isolés, jeunes en conflits avec la loi), bien qu'ils ne soient pas majoritaires, ont besoin d'un accompagnement spécifique. L'UE peut s'appuyer à court terme sur le réseau constitué dans le cadre de l'IC UE-OIM, et devrait l'étoffer en prospectant de nouveaux partenaires.
- La gestion proactive des attentes et des frustrations des bénéficiaires a été une leçon majeure de l'IC UE-OIM. Afin de garantir une participation importante des migrants aux activités, l'UE devrait prêter une attention particulière au partage d'information et à la sensibilisation des bénéficiaires aux possibilités de soutien offertes, à travers des supports d'information et des

sessions de dialogue, en coordination avec les structures (centres de formation et ONG notamment) qui les encadrent.

- L'UE devrait s'assurer qu'un organisme assure une gestion de cas centralisée et efficace, et coordonne l'intervention des différents acteurs apportant un appui (formation et appui à l'insertion professionnelle, soutien psycho-social, accès à l'état civil, etc.) pour les bénéficiaires, afin de promouvoir un suivi holistique et cohérent. Cette fonction, assumée jusqu'à présent par l'OIM pourrait être, en partie, dévolue au CGC.

ⁱ OIM, décembre 2021, *Migration Development*

ⁱⁱ OIM, 2021, *Assistance to voluntary and humanitarian return 2017-2021*

ⁱⁱⁱ OIM, 2021, *Étude FFU - Trafic et Traite des migrants ivoiriens de retour*

^{iv} OIM, 2022, *West and Central Africa Mobility mapping – January 2022*

^v OIM, 2022, *IOM Libya Migrant report round 41 February-April 2022*

^{vi} OIM, 2021, *Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2017-2020*

^{vii} Ibid.

^{viii} Ibid.

^{ix} Ibid.

^x OIM, 2022, *West and Central Africa Mobility mapping – January 2022*

^{xi} Altai Consulting, 2021, *Rapport final de l'exercice TPML pour la Côte d'Ivoire*

^{xii} Entretiens conduits avec des représentants du ministère de l'Emploi et des PTF, mars-avril 2022

^{xiii} Entretiens conduits avec des partenaires de l'OIM dans le cadre de l'IC UE-OIM, mars-avril 2022

^{xiv} OIM, 2021, *Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2017-2020*

^{xv} Ibid.

^{xvi} Altai Consulting, 2021, *Rapport final de l'exercice TPML pour la Côte d'Ivoire*

^{xvii} OIM, 2020, *L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Côte d'Ivoire*

^{xviii} Altai Consulting, 2021, *Rapport final de l'exercice TPML pour la Côte d'Ivoire*

^{xix} Banque Mondiale, 2019, *Faciliter la promotion de l'Emploi en Côte d'Ivoire, vers l'opérationnalisation d'un nouvel agenda de l'emploi intégré et fondé sur des données rigoureuses.*

^{xx} Entretien conduit par Altai Consulting, Abidjan, avril 2022

^{xxi} Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021, *Stratégie Nationale de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi Jeune 2021-2025*

^{xxii} Gouvernement de Côte d'Ivoire, *Politique Nationale de Développement 2021-2025*

^{xxiii} Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021, *Stratégie Nationale de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi Jeune 2021-2025*

^{xxiv} Lefeuvre, Roubaud, Torelli, Zanuso, 2017, « *Insertion des jeunes sur le marché du travail en Côte d'Ivoire : la bombe à retardement est-elle dégoupillée ?* », *Afrique contemporaine* 263-264

^{xxv} Ministère du Plan, Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2017, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) - 2017*